

TABLE DES MATIÈRES

Evolution de l'activité et de la situation financière des organismes du secteur public audiovisuel en 2004	2
Résultats financiers de l'exercice 2004	23
Annexes aux résultats financiers de l'exercice 2004	51
Etats financiers prévisionnels pour 2006	56
Présentation du budget du secteur public de la communication audiovisuelle pour 2006	56
Etats financiers prévisionnels pour 2006 – Tableaux récapitulatifs	63
L'action audiovisuelle extérieure de la France	70

**Évolution de l'activité et de la situation financière des organismes du secteur
public audiovisuel**

en 2004

Institut national de l'audiovisuel (INA)

Activité

Le premier contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) est arrivé à échéance fin 2003. En 2004, dans l'attente de la signature du deuxième COM, l'Institut a renforcé son activité de conservation, de valorisation et de diffusion du patrimoine audiovisuel par la technologie numérique.

1) La mission patrimoniale de l'INA. Les progrès constatés en 2003 dans le cadre du programme de numérisation interne à l'Institut "sauvegarde, numérisation, communication" et, en externe, dans le cadre du plan de sauvegarde et de numérisation ont été confirmés en 2004. Le nombre d'heures de télévision et radio sauvegardées et conservées en numérique a augmenté de près de 44 000 heures par rapport à 2003 pour atteindre plus de 230 000 heures à la fin 2004.

Les fonds sauvegardés sont par ailleurs mieux mis en valeur. Ainsi, la mise en ligne des archives de la télévision a progressé avec le développement d'INAmédia. Cet outil de mise en ligne externe est accessible aux clients réguliers de l'Institut qui peuvent consulter la partie thématisée des fonds et passer des commandes en ligne auprès des services commerciaux de l'INA. Le nombre d'heures de programmes de télévision thématisées et consultables en ligne sur le site INAmédia a augmenté de 40 % en 2004 soit un total de plus de 190 000 heures. La mise en valeur des fonds sauvegardés a donc permis d'augmenter le chiffre d'affaires réalisé à partir des fonds numérisés (+ 17,4 % d'augmentation des cessions de droits par rapport à 2003).

2) La recherche et la formation. Les recettes liées à l'activité de recherche atteignent un montant de 1,1 M€ qui est en repli de 29 % par rapport à 2003. Outre la numérisation des archives, les principaux thèmes de recherche portent sur le stockage de masse des images numériques, les processus d'analyse et de documentation des images et des sons, ainsi que sur la navigation dans les bases de données audiovisuelles. Avec un chiffre d'affaires de 7,1 M€ (-2 % par rapport à 2003), l'activité de formation stabilise son taux d'autofinancement au niveau de 2003. Les formations aux technologies numériques représentent désormais 66 % de l'activité.

3) Le dépôt légal. 40 chaînes de télévision et 17 radios ont été archivées en 2004 au titre du dépôt légal. Elles sont désormais consultables sur l'INAthèque. Au total, le nombre d'heures consultables par les chercheurs accrédités atteint 1 400 000 heures en 2004. L'INA a entamé une réflexion en vue d'accroître l'accessibilité au dépôt légal notamment en province.

Par ailleurs, le programme de coopération sur la sauvegarde des archives audiovisuelles afghanes en partenariat avec l'UNESCO a été renouvelé. A ce jour, il a permis de sauvegarder 600 heures de programmes sur un total de 35 000 heures.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de l'INA pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	0 M€	-0,74 M€
Résultat financier	0,43 M€	0,43 M€
Résultat exceptionnel	0,60 M€	1,44 M€
RESULTAT net comptable après impôt	1,01 M€	0,74 M€
Trésorerie au 31/12	13,67 M€	18,97 M€
Charges de personnels	61,64 M€	59,24 M€
Effectif moyen permanent annuel de l'exercice	950,6	938,6
Chiffre d'affaires	98,68 M€	100,41 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	1,02 %	0,74 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	69,2 %	68,5 %

Les comptes de l'INA en 2004 se soldent par un résultat net après impôt de 0,74 M€. L'INA n'a donc pas eu besoin de recourir au prélèvement sur fonds de roulement de 1 M€ inscrit dans son budget pour financer ses investissements.

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

Selon le rapport de gestion de l'ordonnateur, le chiffre d'affaires de l'exercice 2004 s'établit à 103,2 M€. Il est composé de 68,8 M€ de ressources publiques (soit 67 % du chiffre d'affaires). Les ressources commerciales s'élèvent à 34,3 M€ (soit 33 % du chiffre d'affaires), en hausse de 3,1 % par rapport à 2003. Ainsi les recettes commerciales relatives aux droits d'exploitation des archives audiovisuelles ont-elles enregistré une hausse de 15,8 % par rapport au réalisé 2003. En revanche, les recettes liées aux activités de production et de formation sont en recul de 4,7 % par rapport à 2003.

Les charges d'exploitation de l'Institut en 2004 diminuent de 1,5% par rapport à 2003 (soit - 1,6 M€). Cette baisse est imputable à la diminution des charges de personnels permanents et non permanents de 4 % par rapport à l'exercice précédent (du fait de décalages de recrutement, les effectifs équivalent temps plein (ETP) moyens en 2004 s'établissant donc à 938,6 contre 950,6 en 2003) et à la baisse des achats et prestations de service. En revanche, les amortissements augmentent de 2,5 M€ par rapport à 2003 et atteignent 19,5 M€.

Toutefois, malgré la hausse du chiffre d'affaires et la maîtrise des charges de personnel, le résultat d'exploitation est négatif à -0,7 M€ en 2004 contre un résultat d'exploitation nul en 2003.

Le résultat exceptionnel atteint 1,44 M€ en 2004 contre 0,6 M€ en 2003, du fait notamment de produits réalisés sur la cession d'éléments d'actif. En effet, à l'instar de France Télévisions et de ARTE-France, l'INA a cédé ses titres de participation au sein de la chaîne Histoire en juin 2004. Le résultat financier reste stable à 0,43 M€. Comme en 2003, les charges financières sont intégralement constituées de différences de change négatives.

Les investissements liés à l'accélération du PSN augmentent de près de 2 M€ en 2004 et se sont élevés à 12,6 M€.

France Télévisions

Activité

1) Les objectifs prioritaires de France Télévisions : renforcement de l'identité du groupe et lancement de la TNT

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) du groupe France Télévisions, signé en décembre 2001, était centré sur le démarrage de la télévision numérique de terre (TNT). Le décalage entre cet objectif et le calendrier réel du lancement de la TNT est apparu dès l'été 2002. Le Gouvernement a alors demandé à France Télévisions de recentrer son action autour de trois orientations stratégiques : l'enrichissement de sa programmation dans le sens d'un renforcement de son identité de service public, la préparation du lancement de la TNT et le développement de l'accessibilité des programmes aux personnes sourdes et malentendantes.

a) En 2004, les programmes de culture, de connaissance et de découverte, les programmes d'information, les magazines de reportages et d'investigation et les émissions de services ont représenté 56 % du volume total d'émissions diffusées par le groupe, soit une réalisation sensiblement supérieure à l'objectif de 50 % fixé dans le COM.

France Télévisions a également maintenu son effort en faveur de la création cinématographique avec 54 films coproduits par ses filiales cinéma et 409 films diffusés sur France 2 (165 films) et France 3 (244 films).

Dans le cadre d'un accord pluriannuel signé par France Télévisions, l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA) et le Syndicat des producteurs indépendants (SPI) en novembre 2004, le groupe s'est en outre engagé à poursuivre une programmation diversifiée en matière de documentaires de création et a consenti à un nouvel effort en faveur du documentaire de 10 M€ sur trois ans (2005-2007).

France 2 et France 3 ont notamment diffusé 52 spectacles vivants en 2003 (contre un objectif de 35 fixé par le COM). En mars 2005, France Télévisions a également reconduit la convention triennale avec l'opéra de Paris qui prévoit la coproduction de six spectacles par saison.

L'exercice 2004 a par ailleurs été marqué par la diffusion de grands événements sportifs : outre les manifestations annuelles, tels que les internationaux de France de tennis et le Tour de France, les chaînes du groupe France Télévisions ont assuré la retransmission des rencontres de l'Eurofoot et la couverture des Jeux Olympiques d'été à Athènes. Ces diffusions ont rencontré de grands succès d'audience. 44 millions de téléspectateurs ont notamment suivi les Jeux Olympiques.

b) France Télévisions s'est également préparé au lancement de la TNT.

Du point de vue des programmes, le groupe a préparé l'élargissement de la grille de France 5 dans la perspective d'une diffusion de la chaîne 24 heures sur 24 : l'antenne s'est enrichie de contenus innovants et interactifs. En outre, après que *Festival* a été retenue comme nouvelle chaîne du service public diffusée sur la TNT, France Télévisions a racheté en avril 2004 les parts de Carlton Communications PLC. Festival, désormais détenue en totalité par des entreprises publiques, change de nom : elle devient France 4, la chaîne des spectacles et des événements.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du lancement de la TNT, les sociétés France 2, France 3, France 5, ARTE France, LCP-AN et PUBLIC-SENAT ont constitué une société par actions simplifiée, la « société de gestion du réseau R1 », afin d'être l'opérateur de multiplex du réseau R1 de la TNT. Le groupe est également à l'origine de la création du « Groupement Télévision Numérique pour Tous », dont la mission est d'informer les Français de l'arrivée de la TNT et des modalités de sa réception.

c) Enfin, le groupe a amélioré l'accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes, avec l'objectif de porter, en 2006, le volume de programmes adaptés à 50 % du temps d'antenne.

2) L'intégration de Réseau France Outre-mer (RFO)

Le 1^{er} juillet 2004, RFO est devenu filiale à 100 % de France Télévisions. Cette intégration a été l'occasion d'une recapitalisation de RFO par l'État actionnaire à hauteur de 10 M€. Au sein de France Télévisions, RFO doit poursuivre ses missions fondamentales : assurer la continuité territoriale et renforcer la proximité avec les populations, en bénéficiant de la dynamique d'un groupe important.

3) France 4

Afin de compléter son offre de programmes en numérique hertzien, France Télévisions a lancé une nouvelle chaîne, en s'appuyant sur la chaîne du câble et du satellite Festival. Cette chaîne se dote pour l'occasion d'un nouvel habillage, d'une nouvelle ligne éditoriale et d'un nouveau nom : France 4. Celle-ci marque son originalité et sa complémentarité avec les autres chaînes du groupe en se positionnant comme la chaîne du spectacle et des artistes. Elle s'adresse plus spécifiquement aux 25-49 ans et propose notamment des fictions et des retransmissions de spectacles.

4) Le groupe France Télévisions et les téléspectateurs

Dans un contexte de forte concurrence, France Télévisions a enregistré un léger retrait de sa part d'audience (38,7 % contre 39,5 % en 2003). Le détail des audiences montre une situation contrastée entre les chaînes : alors que France 3 enregistre un repli (15,2 % de part d'audience contre 16,1 % en 2003), France 2 conserve sa position avec 20,5 % de part d'audience et France 5 la renforce (6,9 % de part d'audience avant 19H contre 6,3 % en 2003).

Dans une logique d'amélioration du lien avec le public, le groupe a mis en place un baromètre qualitatif permettant de cerner le degré de satisfaction des téléspectateurs à l'égard des programmes proposés. En 2004, 92% d'entre eux ont qualifié les chaînes du groupe de « sérieuses » et 87 % de « respectueuses du public ».

2004 était la deuxième année d'exercice de la nouvelle organisation des relations avec les téléspectateurs : le nombre de contacts traités a augmenté de 9 % par rapport à 2003. 97 % des contacts (les questions les plus simples) ont été gérés par le centre de contacts et 3 % ont été orientés vers les équipes des services relations téléspectateurs. Les mèls représentent 50 % des contacts (+10,43 % par rapport à 2003).

5) Le plan d'action positive pour l'intégration

En 2004, France Télévisions a lancé un plan d'action positive en faveur des différentes composantes de la société française. Ce plan s'articule autour de deux axes : les ressources humaines et les programmes. En ce qui concerne les ressources humaines, il s'agit de veiller à l'intégration de personnels d'origine variée, notamment défavorisée, au sein des équipes, en développant des partenariats avec des écoles préparant aux métiers de l'audiovisuel et en versant une partie de la taxe d'apprentissage à des établissements qui s'inscrivent dans la démarche de France Télévisions en faveur de l'intégration de ces personnes. En ce qui concerne les programmes, les producteurs et les responsables des programmes ont été sensibilisés à la nécessité de promouvoir la présence à l'écran de toutes les composantes de la société française. Cette priorité se traduit par la diffusion de programmes illustrant la diversité des origines et des cultures de la population française, tels que *L'Homme qui venait d'ailleurs*, *Leur Histoire est notre Histoire* ou *Le Plafond de Verre*, et par la mise à l'antenne des personnes issues de toutes les composantes de la société française dans des situations banalisées (parmi le public des différentes émissions comme parmi les personnages des programmes des chaînes).

6) La réduction du recours à l'intermittence

Dès décembre 2003, le rapport de M. Gourinchas sur le recours à l'intermittence dans l'audiovisuel public avait constaté que si les sociétés du service public de l'audiovisuel pouvaient légitimement recourir à l'intermittence, il existait néanmoins des situations de recours injustifiées dans certaines activités. Dans le prolongement de ce rapport, et à la demande du ministre de la culture et de la communication, le groupe France Télévisions s'est engagé à réduire le recours aux personnels non permanents avec une attention toute particulière portée aux intermittents. Le groupe a ainsi mis en place un plan de réduction du recours à l'intermittence, visant à réduire le ratio de l'emploi intermittent sur l'offre globale de travail des chaînes du groupe de 7 à 8 % par an en 2004 et 2005, dans la perspective d'une diminution totale de 25 à 30 % entre 2004 et 2008. En 2004, les actions mises en œuvre ont permis de constater une baisse de 4 % du ratio de l'emploi intermittent par rapport à l'offre globale d'emploi. Toutefois, cette réalisation reste en-deçà de l'objectif annuel et, en valeur absolue, le nombre d'intermittents employés par France 2, France 3 et France 5 est passé de 1 280 à 1 285, compte tenu notamment de la couverture des événements exceptionnels qui ont marqué l'année 2004 (Jeux Olympiques, élections européennes et régionales...).

Le périmètre de France Télévisions

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations de France Télévisions au 31 décembre 2004. Il convient de rappeler que les sociétés nationales de programme (France 2, France 3, France 5 et RFO) sont des filiales à 100 % de France Télévisions qui détient également 45 % du capital d'ARTE France. France Télévisions détient 89 % des parts de Festival / France 4 depuis avril 2004.

A l'instar de ARTE-France et de l'INA, France Télévisions a cédé à TF1 ses parts de la chaîne Histoire en juin 2004. Par ailleurs, depuis l'intégration de RFO dans France Télévisions, France Télévisions Publicité (FTP) s'est préparée à prendre le contrôle de la collecte de la publicité sur les antennes de RFO. A cet effet, elle a acquis en avril 2005 les quatre régies de Média Overseas (ex Havas Dom) et contrôle désormais l'ensemble des activités de la société.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de France Télévisions pour 2003-2004

	2003	2004	2004 (à périmètre comparable) ¹
Résultat d'exploitation	40,3 M€	45,8 M€	53,2 M€
Résultat financier	-10,9 M€	-7,6 M€	-7,6 M€
Résultat exceptionnel	-5,7 M€	-0,9 M€	-0,7 M€
RESULTAT net comptable après impôt	14,2 M€	25,4 M€	32,7 M€
Trésorerie au 31/12	114,8 M€	91,5 M€	-
Charges de personnels	612,6 M€	728,2 M€	-
Effectif permanent au 31 / 12 de l'exercice	6897	8621	7121
Chiffre d'affaires ²	2 372 M€	2 667,4 M€	2 467,9 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	0,60 %	0,95 %	1,33 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	63,2 %	61,2 %	62,2 %

Les comptes consolidés du groupe

Toutes les sociétés dans lesquelles France Télévisions exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont le niveau de participation est inférieur ou égal à 45 % des droits de vote sont consolidées par mise en équivalence.

L'exercice 2004 voit la modification du périmètre du groupe du fait de l'intégration au sein du groupe consolidé de la société RFO et de sa filiale R3O à compter du 1^{er} juillet 2004 et de l'intégration consécutive de la société TV5 Monde.

Le chiffre d'affaires total 2004 s'élève à 2 667,4 M€. À périmètre constant, il s'établit à 2 467,9 M€ et augmente de 4 % par rapport à 2003. La redevance représente 61,2 % (63,2 % en 2003) du chiffre d'affaires, soit 1 632,7 M€ (+2,4 % par rapport à 2003). Les recettes de publicité et de parrainage s'établissent à 784,3 M€ et sont en forte progression (+10,4 %) du fait des bons résultats de France 2. Le groupe atteint une part de marché publicitaire totale de 21 %, stable par rapport à 2003.

À périmètre comparable, les charges d'exploitation sont en progression de + 6,6 %. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du coût de la grille (+3,4 % à périmètre comparable, soit 1 567,4 M€). Les charges de personnel sont également en augmentation (+3,9 %) du fait de la croissance de l'intéressement (+48 %) et des charges sociales (+4,4 %). Toutefois, des économies ont pu être réalisées sur les autres charges dans le cadre du projet Synergia, qui a d'ores et déjà permis de dégager 87,3 M€ d'économies sur la période 2001-2003 et 50,1 M€ en 2004.

Au total, le résultat d'exploitation s'établit en 2004 à 45,8 M€, en amélioration constante depuis 2001. Hors variation du périmètre, il s'établit à 53,2 M€ soit une hausse de 32 % par rapport à 2003.

Le résultat financier (hors variation de périmètre) s'établit à - 7,6 M€ contre - 10,9 M€ en 2003. Cette amélioration s'explique, entre autres, par l'évolution des conditions du coût de la dette sur l'immobilier et par la politique de couverture en matière de change qui a permis au groupe de bénéficier de la baisse du dollar.

Le résultat exceptionnel, à périmètre comparable, atteint - 0,7 M€ en 2004 contre - 5,7 M€ en 2003.

Ainsi, le résultat net, 25,4 M€, est en progression de 79 % par rapport à 2003. À périmètre comparable, il a plus que doublé passant de 14,2 M€ en 2003 à 32,7 M€ en 2004 et consolide la situation financière du groupe. À l'exception de RFO, récemment intégrée, et de France 4, en phase de lancement, toutes les filiales ont contribué positivement au résultat de France Télévisions.

La trésorerie nette reste stable à 91,5 M€ au 31 décembre 2004. La capacité d'autofinancement dégagée, en progression constante depuis quatre ans, est de 136,2 M€ en 2004 contre 117 M€ en 2003. Elle couvre les investissements du groupe (109,1 M€). Enfin, les capitaux propres ont progressé de 33 % depuis 2001 et s'établissent à 371,2 M€ en 2004.

¹ Hors RFO et TV5 Monde, sociétés consolidées en intégration globale pour la première fois en 2004.

² Après retraitement de la redevance d'investissement

Les participations de France Télévisions

Diffuseurs-chaînes thématiques
France 4 (ex-Festival) Depuis 1996 - Capital : FTV 89 % (après le rachat des parts de Carlton en avril 2004), ARTE 11 %
France Télémusique (Mezzo) Lancement en 1998 - Capital : FTV 90 %, Arte France 10 % France Télémusique détient 20 % du capital de Mezzo. De plus, France Télévisions détient directement 20 % du capital de Mezzo depuis le rachat en juin 2004 des parts de Wanadoo.
Secemie (détient 100 % d'Euronews) Capital : FTV 24 %, depuis l'entrée dans le capital de SECEMIE de la chaîne nationale russe (RTR) en juin 2004
Planète Thalassa Lancée en 2002 - Capital : FTV 34%, Ma Planète Capital : Planète Thalassa 100 %
TV5 Recomposition en 1999 - Capital : FTV (dont RFO) 51,5 %, ARTE France 12,5 %, l'INA 2,6 % - soit une participation française de 66,6 % au capital
Production (filiales à 100%)
France 2 Cinéma
France 3 Cinéma
France Télévisions Images 1 et 2 (SOFICA)
TVRS 2003
Multimédia Films Production
Publicité (filiales à 100%)
France Télévisions Publicité
Autres régies : Espace 3 (holding des régies régionales), Média Exchange, Web Sat Pub, France Espace développement
Développement
France Télévisions Distribution (FTV 100%) Ventes de programmes, droits dérivés...
France Télévisions Interactive (GIE regroupant les chaînes de FTV) Activités sites Internet, télétexte, minitel...
CFI : FTV 75 %, ARTE France 25 %
GIE Fréquences (France 2, France 3, France 5) Opérations de réaménagement des fréquences analogiques liées au développement de la télévision numérique de terre.
Société de gestion du réseau R1 (France 2, France 3, France 5) Finalisation des contrats cadres des diffuseurs de la TNT.
GIE Canal Numérique du savoir (France 5) Promotion et distribution sur les réseaux numériques de contenus éducatifs
GIE lesite.tv (France 5) Plate-forme multimédia de vidéos pédagogiques
Divers
Médiamétrie
SCI France Télévisions : portage du crédit bail pour le siège de France Télévisions
France Télévisions Gestion Immobilière : gestion immobilière du groupe France Télévisions
GIE France Télévisions Services : exploitation de la Maison de France Télévisions
GIE Music 3 Perception des droits SACEM
France Télévisions Numérique (France 2 : 50%, France 3 : 50 %)

France 2

Activité

Dans la lignée des objectifs fixés par le COM qui lie France Télévisions et l'État, France 2 a renforcé tout au long de l'année 2004 son identité de chaîne généraliste, ambitieuse et fédératrice.

Elle s'est tout d'abord attachée à renforcer l'information, axe fort de son identité. Elle a relayé les grands événements qui ont marqué cette année, tels que le quarantième anniversaire du débarquement de Normandie, le tsunami en Asie ou le référendum sur le traité constitutionnel européen. La chaîne a su manifester son dynamisme à travers le changement de style et de ton de l'édition de 13 heures qui intègre désormais un débat d'une dizaine de minutes entre deux intervenants du monde politique, économique, médiatique ou associatif et une interview d'une personnalité des arts et du spectacle.

Elle également affirmé son identité à travers la diffusion de fiction françaises et patrimoniales originales telles que *La Petite Fadette*, *San Felice* et *Le Silence de la Mer*. Les téléspectateurs retrouvent aussi des héros récurrents (*L'institut*, *Madame le proviseur*) tous les mercredis soirs et des "polars" (*PJ*, *La Crim*, *Avocats et associés*) chaque vendredi. Il est notable que quinze fictions françaises figurent parmi les quarante meilleures audiences de la chaîne.

En 2004, France 2 a diffusé des docu-fictions innovants, comme *Le Dernier Jour de Pompéi* et *D Day- Leur Jour le plus Long*, qui ont rencontré un remarquable succès avec une audience moyenne proche de 24 %.

Elle a en outre participé à de nombreuses manifestations culturelles telles que le printemps des musées (avec la diffusion de *l'Exposition Impossible*) ou les journées du patrimoine (*la France en Héritage*).

Enfin, ses programmes jeunesse ont été dédiés aux adolescents, dans une logique de complémentarité avec les offres de France 5 et France 3. Elle a proposé aux jeunes téléspectateurs des programmes axés sur des situations qu'ils peuvent être amenés à rencontrer comme dans *Une fille d'enfer*, *Ma vie à moi* ou *Samantha*.

Enfin, France 2 a accordé une grande importance à l'actualité sportive avec la diffusion de manifestations aussi bien annuelles, comme le Tour de France, qu'exceptionnelles, comme les Jeux Olympiques et l'Eurofoot. Le volume des émissions de sport s'est ainsi accru de 120 heures en 2004.

Au total, France 2 a maintenu sa part d'audience à 20,5 % dans un contexte de très forte concurrence et d'accroissement de la part d'audience des chaînes thématiques. Au cours de l'année, elle a atteint 56 fois la plus forte audience de première partie de soirée contre 49 fois en 2003. La chaîne progresse sur les moins de 50 ans (+1,3 %) et notamment sur les 15-24 ans (+2 %).

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de France 2 pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	23,7 M€	36,4 M€
Résultat financier	2,5 M€	2,2 M€
Résultat exceptionnel	6,0 M€	2,4 M€
RESULTAT net comptable après impôt	28,8 M€	37,2 M€
Trésorerie au 31/12	2,8 M€	-17,6 M€
Charges de personnels	157,9 M€	160,7 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	1 547,1	1 588,4
Chiffre d'affaires	1 045,1 M€	1 116,3 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	2,76 %	3,33 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	58,2 %	55,2 %

Pour la cinquième année consécutive, France 2 dégage un résultat d'exploitation positif, de 36,4 M€ (+53 % par rapport à 2003).

Le chiffre d'affaires de France 2 s'élève à 1 116,3 M€, soit une hausse de 6,8 % par rapport à l'exercice 2003. Outre l'évolution de la redevance (+1,34 %) en 2004, ce résultat est lié à la très bonne performance des recettes de publicité, qui s'élèvent à 380,9 M€ (en net facturé), ce qui constitue une hausse de 9 % par rapport à 2003, et un supplément de ressources de 20,64 M€ par rapport à la prévision inscrite au budget. Les recettes de parrainage (39 M€) sont en revanche en léger repli par rapport à la réalisation 2003 (- 4,7 %). Au total les recettes de publicité et de parrainage sont

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

en hausse de 7,4 %, soit une performance commerciale supérieure à celle enregistrée en moyenne par le marché (6,6 %).

Les charges d'exploitation s'établissent à 1 633 M€, en augmentation de 5,38 % par rapport à 2003. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation du coût de la grille (+2,52 % par rapport à 2003), qui reste toutefois inférieur de 5,13 M€ au montant budgété. Les coûts opérationnels (+3,6 % par rapport à 2003) et les frais généraux (+0,6 %) sont conformes à la prévision budgétaire. Par nature de charges, les comptes font apparaître une maîtrise des frais de personnels, qui augmentent de 1,79 %, dans un contexte de faible hausse des effectifs (1 588,4 ETP en 2004 contre 1 547,1 en 2003). En outre, il convient de noter que cette augmentation est en partie imputable à la suppression du recours à l'intermittence lorsque celui-ci était contestable, conformément à la demande du ministre de la culture et de la communication.

Le résultat financier est positif et s'élève à 2,2 M€ grâce, notamment, à des produits financiers réalisés sur la trésorerie moyenne positive. Le résultat exceptionnel est également positif, et s'établit à 2,5 M€.

Au total, les charges ayant été maîtrisées et l'essentiel des ressources publicitaires supplémentaires dégagées ayant été affecté au résultat net, ce dernier atteint 37,2 M€, soit une hausse de 29 % par rapport à l'exercice 2003. Ce résultat est également supérieur de 35 M€ à la prévision budgétaire.

La capacité d'autofinancement s'élève à 48,4 M€, et assure le financement des investissements (12,9 M€).

Le décalage d'encaissement du dernier versement de redevance entraîne une diminution de la trésorerie de fin d'exercice. Elle s'établit à -17,6 M€ au 31 décembre 2004 (le solde fin 2003 était de 2,8 M€).

France 3

Activité

En 2004, France 3 a diffusé 21 690 heures de programmes, dont près de 13 600 heures régionales, soit un accroissement de l'offre globale de la chaîne de 8,1 %.

L'information occupe une place centrale dans la grille de France 3 et représente 50 % de la programmation en région. Elle est relayée par les éditions quotidiennes nationales ou régionales (12/14, 19/20, soir 3), des magazines sur l'antenne nationale (*Pièces à conviction*, *Champions d'Europe*, *France Europe Express...*) et en région (dont 21 magazines de débat et 12 magazines d'investigation hebdomadaires) ainsi que par le site france3.fr et les 13 sites régionaux qui permettent aux internautes de prolonger ces rendez-vous avec l'actualité.

La chaîne a confirmé la place essentielle du documentaire dans sa grille en diffusant, une fois par mois et en première partie de soirée, des documentaires exigeants, tels que *Le Trésor Enfoui de Saqqara* ou *Un été 44* (respectivement 27,8% et 31,1% de part d'audience). Avec 29,9 M€ d'investissements, France 3 est le premier producteur et investisseur en France dans le documentaire.

La chaîne s'est également attachée à promouvoir la fiction. Outre la diffusion de 43 fictions unitaires, telles que *La Nourrice* ou encore *Suzie Berton*, France 3 a lancé, avec succès, le feuilleton quotidien *Plus Belle la Vie*, qui met en scène des habitants du quartier du Mistral à Marseille, et qui est tourné sur place : fin août 2005, il rassemble tous les jours près de 4 millions de téléspectateurs, soit 18,5 % de part d'audience.

S'agissant des magazines autres que d'information, l'année 2004 a concrétisé la réussite de la stratégie de contre-programmation, conduite depuis le mois de janvier, de *On ne peut pas plaire à tout le monde*, proposé le dimanche à 20H50 et en direct (13,4 % de part d'audience).

La chaîne s'est également fait le relais des grands événements culturels de l'année en diffusant notamment *Les victoires de la musique classique* et *Les victoires du jazz*.

S'agissant des programmes jeunesse, France 3 a continué de proposer des programmes originaux, notamment grâce à ses séries d'animations exclusives qui ont représenté 89 % des diffusions jeunesse en 2004.

Enfin, France 3 a accordé une place importante aux émissions de sport avec les Jeux Olympiques, le tournoi de Roland Garros et la mise en place de l'opération *À Chaque Région son Match*, qui a permis la diffusion simultanée de l'ensemble des matches des 16^e et 8^e de finales de la Coupe de la Ligue.

La part d'audience de la chaîne s'établit à 15,2 %, soit un repli de 0,9 % par rapport à 2003. Outre la concurrence des chaînes thématiques, ce recul s'explique par les difficultés rencontrées lors du remplacement de *C'est mon Choix* par *J'y vais, j'y vais pas* et du lent démarrage de *Plus Belle la Vie*. France 3 s'est néanmoins placée à 13 reprises en tête des chaînes à 20H50 (9 en 2003). Elle reste la chaîne préférée des Français selon le baromètre Ipsos-Stratégies et obtient un taux de satisfaction de 70 % chez les moins de 35 ans (en hausse de 5% par rapport à 2003).

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de France 3 pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	5,0 M€	6,8 M€
Résultat financier	-1,6 M€	0,5 M€
Résultat exceptionnel	8,1 M€	4,0 M€
RESULTAT net comptable après impôt	8,4 M€	5,6 M€
Trésorerie au 31/12	-29,2 M€	-50,1 M€
Charges de personnels	385,2 M€	402,5 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	4 552,3	4 711,1
Chiffre d'affaires	1 089,8 M€	1 168,1 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	0,77 %	0,48 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	69,4 %	66,8 %

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

En 2004, les comptes de France 3 se soldent par un résultat net bénéficiaire de 5,6 M€, après versement aux salariés, au titre de l'intéressement, de 3,2 M€ (deux fois plus qu'en 2003). Ce résultat est en diminution par rapport à celui de 2003 (8,4 M€), mais supérieur au budget initial (qui l'estimait à 1 M€).

Le résultat d'exploitation est positif pour la troisième année consécutive. Il s'établit à 6,8 M€, en progression par rapport à 2003 (+1,8 M€) et par rapport au budget 2004 (+4,3 M€).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2004 s'élève à 1 168 M€ dont 780 M€ de ressource publique (en hausse de 3,2 % par rapport à 2003) et 288,8 M€ de publicité et de parrainage (soit une progression de 4,2 % par rapport à l'exercice 2003 et de 3 % par rapport au budget). Au total, les ressources propres représentent, comme en 2003, 25 % du chiffre d'affaires.

Les charges d'exploitation, qui représentent un total de 1 497 M€, ont progressé de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement liée à la hausse de 3,5 % du coût de la grille par rapport à l'exercice 2003 (+1,3 % par rapport à la prévision budgétaire) : dans le détail, le coût de la grille nationale hors sport et éditions quotidiennes d'information a progressé de 3,3 % et celui des grilles régionales de 6,6 %. Il s'établit finalement à 730,6 M€, pour un volume de diffusion de 21 690 heures (en hausse de 8,1 % par rapport à 2003).

Par nature de charges, les charges de personnels s'élèvent à 402,5 M€ et représentent 26,8 % des charges d'exploitation (contre 27,2% en 2003). Par rapport à l'exercice 2003, elles progressent donc de 4,5 % (+17,3 M€) du fait de la hausse des effectifs permanents (4 711,1 ETP en moyenne annuelle, soit une augmentation de 3,5 %) liée à la réduction de l'emploi précaire, notamment en régions, à l'évolution des salaires (+2 %) et à la variation de la provision pour congés payés et compte épargne temps (+5,4 M€, soit +4,5 %). Toutefois, les charges de personnel sont inférieures de 1,1 M€ au budget.

Le résultat exceptionnel ressort à +4,0 M€ pour l'exercice. Il reflète principalement la variation positive d'amortissements dérogatoires sur les programmes mais est en repli de 4,1 M€ par rapport à 2003.

Contrairement à 2003, le résultat financier est positif et s'établit à 0,5 M€ (-1,6 M€ en 2003).

Grâce au résultat dégagé, la capacité d'autofinancement de France 3 s'élève à 39,2 M€ (contre 32,7 M€ en 2003 après retraitement en stock des programmes et des droits sportifs). Elle permet d'assurer le financement de l'essentiel du plan d'investissement 2004 (38,3 M€ sur un total investi de 44 M€), le reliquat (8 M€) étant financé par le recours au crédit bail.

Le retard d'encaissement de la dernière échéance de redevance (24,4 M€) dégrade finalement la trésorerie. En neutralisant cet effet de décalage, la trésorerie s'améliore de 3,5 M€ sur l'exercice, pour s'établir à -25,7 M€.

France 5

Activité

Conformément aux objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de moyens signé par France Télévisions et l'État en 2001, France 5 a réaffirmé son identité en 2005 en renforçant ses trois priorités que sont les magazines, les documentaires et l'animation.

S'agissant des magazines, outre le maintien des émissions quotidiennes et hebdomadaires *Arrêt sur images*, *C dans l'air* ou *Ripostes*, la chaîne a su renouveler certaines formules et proposer des nouveaux visages. Depuis le 27 septembre, *Le magazine de la santé au quotidien* est diffusé en direct chaque jour et comporte une partie magazine, un journal sur l'actualité médicale et un tout en images. L'émission des parents et futurs parents *Les maternelles* est désormais présentée par Karine Le Marchand et le magazine économique *C'est notre affaire* par Carole Gaessler.

Les documentaires ont représenté 50 % de la grille de la chaîne. France 5 s'est attaché à proposer des contenus et des formats variés, comme l'illustrent la collection *Caméra 5*, *Graffiti 60* ou encore *Les falbalas de Jean-Paul Gaultier*, par Tonie Marshall. Les documentaires ont aussi permis de traiter de sujets de sociétés sensibles tels que le sexisme dans les banlieues, dans *La Mauvaise Réputation*, la discrimination à l'embauche, dans *Le Plafond de Verre* ou encore l'intégration, dans *Vallons des pins*. En outre, la chaîne a poursuivi sa mission d'éveil des tout petits grâce à ses programmes d'animation ludiques et éducatifs (les *Zouzous*). À Noël, dix long-métrages d'animation ont par ailleurs été diffusés.

Pour son dixième anniversaire, France 5 a également confirmé son choix de développer des programmes innovants et interactifs. Elle a élaboré un dispositif de libre antenne, baptisé *Mayday*, qui permet un débat permanent avec les téléspectateurs via Internet. Toujours sur le web, le programme *J'm'en mail* permet aux jeunes de discuter de sujets qui les préoccupent et le site.tv, plate-forme multimédia proposée en association avec le SCEREN-CNDP, met à disposition des enseignants et des élèves des vidéos pédagogiques, en lien avec les programmes scolaires.

La chaîne a connu en 2004 sa plus forte audience annuelle depuis son lancement en 1994. Sa part d'audience s'élève à 6,7% contre 6,4 % en 2003 (soit une hausse de 4,6 %). L'ensemble des publics de France 5 est concerné par cette augmentation avec une progression toute particulière (+24 %) sur les 4-10 ans. Les résultats d'une étude menée par le cabinet Sorgem révèlent en outre que les téléspectateurs considèrent France 5 comme une chaîne de proximité, ouverte et mettant l'accent sur la diffusion des connaissances.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de France 5 pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	5,1 M€	3,6 M€
Résultat financier	-0,5 M€	0,5 M€
Résultat exceptionnel	1,7 M€	1,9 M€
RESULTAT net comptable après impôt	4,4 M€	2,8 M€
Trésorerie au 31/12	33,2 M€	30,7 M€
Charges de personnels	15,1 M€	15,9 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	216,7	219,4
Chiffre d'affaires	163,3 M€	173,9 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	2,67 %	1,63 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	81,3 %	79,8 %

La gestion 2004 de France 5 dégage un résultat net bénéficiaire de 2,8 M€, en conformité avec le budget initial (qui l'estimait à 2,9 M€) mais en repli par rapport à 2003 (-1,6 M€, soit -36 %).

Le résultat d'exploitation s'établit à 3,6 M€. Il est en diminution par rapport à 2003 (-1,5 M€) et par rapport au budget 2004 (-3,3 M€). Les recettes étant en ligne avec le budget, cette réalisation s'explique essentiellement par un dépassement du niveau de charges budgétées.

Le chiffre d'affaires s'établit à 173,9 M€ (en croissance de 10,5 M€, soit 6,4 %, par rapport à 2003) dont 138,7 M€ de dotation de redevance et 31,2 M€ de publicité et parrainage (soit 17,9 % du chiffre d'affaires contre 17,2 % l'année précédente). Conformément aux prévisions budgétaires, les ressources publicitaires ont fortement augmenté par rapport à 2003 (de 3,1 M€ soit 11,6 %). En revanche, les recettes de parrainage sont en léger repli (-0,1 M€) par rapport à 2003 et s'établissent à 0,7 M€.

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle

Les charges d'exploitation ont augmenté de 7,3 % en 2004. La principale évolution concerne les charges de personnels qui augmentent de 0,8 M€ (+5 %), bien qu'étant en retrait par rapport au montant budgété : outre l'augmentation des salaires, cette augmentation s'explique par les créations de poste prévues sur les activités d'information relatives aux programmes et par la mise en place de l'accord d'intéressement (0,3 M€). Les charges hors programmes font elles aussi apparaître une augmentation par rapport à 2003 (+3 M€, soit 4,1 %), qui résulte notamment d'évolutions telles que les effets induits par les prélèvements assis sur le chiffre d'affaires et l'exécution du contrat avec TDF.

La hausse des recettes a donc été prioritairement affectée à la hausse du coût de grille, qui s'établit à 96,7 M€, soit un écart de 2,4 M€ avec le budget initial et de 6,5 M€ (+7,2 %) avec l'exercice 2003. Du fait de la préparation du lancement de la TNT, la chaîne a constitué des stocks de programmes : le plan d'achat et de production a crû légèrement plus vite que le coût de grille (+9,3 % par rapport à 2003) et s'établit en 2004 à 96 M€.

Le résultat financier est en amélioration et redevient positif (0,5 M€ contre -0,5 M€ en 2003) mais bénéficie, par rapport au budget initial, du décalage de l'apport en compte courant au GIE « lesite.tv » limité à 0,3 M€ sur 2004 (contre une prévision initiale de 2,7 M€). Le résultat exceptionnel est positif à 1,9 M€. Comme en 2003, cela s'explique par la diminution des charges exceptionnelles que constituent les amortissements dérogatoires.

La capacité d'autofinancement s'élève à 1 M€ et les investissements hors-programmes (1,7 M€) sont financés sans ressource complémentaire. La trésorerie demeure donc confortable mais diminue néanmoins de 2,5 M€ sur l'exercice. Le solde au 31 décembre 2004 est ainsi de 30,7 M€.

Réseau France Outre-mer (RFO)

Activité

1) L'intégration au groupe France Télévisions

À l'initiative conjointe du ministère de la culture et de la communication et du ministère de l'outre-mer, RFO a été intégré au sein du groupe France Télévisions en 2004. Cette intégration, réalisée dans un souci de rationalisation de l'organisation de RFO et du respect des spécificités de cette entreprise, doit permettre au réseau de bénéficier de la dynamique d'un groupe important afin de poursuivre ses missions fondamentales : assurer la continuité territoriale et renforcer la proximité avec les populations. Elle a pris effet le 1er juillet 2004, aux termes de la loi n°2004-669 du 9 juillet 2004, lors du transfert des titres détenus par l'État au groupe France Télévisions. Ce transfert a été précédé d'une recapitalisation de la société par l'État, pour un montant de 10 M€.

Depuis, RFO s'est doté d'un nouvel habillage, qui marque lisiblement son appartenance au groupe France Télévisions. La société a également signé la charte de la mobilité du groupe, qui doit faciliter la circulation de l'ensemble des salariés de France Télévisions, et a adopté la présentation comptable du groupe. Par ailleurs, des partenariats ont été développés avec les autres filiales en matière de programmes, comme l'illustrent par exemple la production et la diffusion d'une série de magazines de « Thalassa » ayant pour thème les départements et régions d'outre-mer.

En outre, le 25 février 2004, France Ô a succédé à RFO sat. La chaîne diffuse désormais 24 heures sur 24 les journaux du soir de tous les DOM-TOM, ainsi que des programmes relatifs à l'Outre mer.

L'intégration a également été l'occasion de repenser l'organisation du dispositif de collecte publicitaire de RFO. La régie publicitaire de RFO, R3O, a acquis en avril 2005 les quatre régies de Media Overseas (ex Havas Dom) qui assuraient jusqu'alors la commercialisation des espaces publicitaires du réseau. R3O contrôle ainsi la totalité de la collecte de la publicité sur les antennes de RFO.

2) Les programmes

La programmation de RFO s'est articulée autour de trois axes prioritaires : l'information, les sports et les émissions de bassin. L'actualité électorale, particulièrement chargée en 2004 avec les nombreuses consultations générales à l'ensemble du territoire français (élections régionales notamment) ou spécifiques à l'outre-mer (élections territoriales de Nouvelle Calédonie et de Polynésie) a été entièrement couverte. Les rédactions ont également couvert les catastrophes naturelles qui ont touché la région (cyclones et inondations) et les événements politiques qui ont eu lieu à Haïti.

L'année 2004 a été particulièrement riche en actualité sportive : les antennes de RFO ont notamment retransmis les Jeux Olympiques et la coupe d'Europe de Football.

Les programmes télépays sont restés en tête des audiences dans leurs zones respectives, en dépit, parfois, de mouvements de grève de longue durée qui ont affecté l'antenne de RFO (Guadeloupe et Nouvelle Calédonie). La part d'audience des télépays reste comprise entre 30 % et 40 % en Guadeloupe, Martinique et à la Réunion malgré le développement de l'offre du câble et du satellite. Tempo a enregistré des scores stables par rapport à 2003, aux alentours de 5 % de part d'audience.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de RFO pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	-0,57 M€	-8,7 M€
Résultat financier	-0,05 M€	0,05 M€
Résultat exceptionnel	0,87 M€	11,16 M€
RESULTAT net comptable après impôt	0,17 M€	2,53 M€
Trésorerie au 31/12	-16,06 M€	0,8 M€
Charges de personnels	130,3 M€	134,1 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	1 479,1	1 491
Chiffre d'affaires	222,3 M€	225 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	0,08 %	1,13 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	91,4 %	91,9 %

L'année 2004 voit le deuxième exercice bénéficiaire consécutif pour RFO (2,5 M€ contre 0,2 M€ en 2003). Cependant ce bénéfice résulte en quasi totalité du résultat exceptionnel, le résultat d'exploitation étant une perte de 8,7 M€ (-0,57 M€ en 2003), du fait, notamment, de la nécessité de provisionner un litige à Wallis et Futuna.

Le chiffre d'affaires s'établit à 225 M€, en hausse de 2,7 M€ (+1,2 %) par rapport à l'exercice précédent mais en retrait par rapport au budget (-1,6 M€). Il est constitué de ressources publiques à 91,9 % (soit 206,8 M€), de recettes de publicité et de parrainage à 6,3 % et de prestations techniques et de service à 1,8 %. La dégradation des recettes publicitaires de RFO (14,1 M€ contre 14,9 M€ en 2003 et 15,4 M€ inscrits au budget), qui ont diminué de 20 % en quatre ans du fait de la concurrence des chaînes du câble et du satellite et d'une situation sociale tendue aux Antilles, s'est poursuivie en 2004 et explique le décalage entre le chiffre d'affaires prévisionnel et le réalisé 2004.

Les charges de personnel (134,1 M€) progressent de 3,7 M€ par rapport à l'année précédente du fait de l'augmentation de la provision pour congés payés mais sont en économie de 2,4 M€ par rapport au montant budgété.

En ce qui concerne les autres charges d'exploitation, la principale évolution porte sur les amortissements et provisions qui progressent de 62 %, soit un surcroît de charges de 8,2 M€ par rapport à 2003 (et 9,7 M€ par rapport au budget). Cela correspond principalement à des provisions liées à un contentieux, ainsi qu'à un ajustement du mode de calcul de la provision pour indemnités de retraites (+1,5 M€) sur les pratiques de France Télévisions. Les autres charges d'exploitation sont en revanche maîtrisées.

Le résultat financier s'établit à 0,01 M€ (- 0,01 M€ en 2003) et provient essentiellement de l'amélioration de la situation moyenne de trésorerie. Le résultat exceptionnel s'élève à 11,2 M€ (contre 0,9 M€ en 2003), du fait du mode de comptabilisation de la dotation en capital de 10 M€ apportée par l'État au moment de l'intégration de RFO, reversée par France Télévisions à RFO en tant que subvention.

La capacité d'autofinancement de la société est améliorée (21 M€ en 2004 contre 11,7 M€ en 2003) par l'impact sur les comptes de la ressource exceptionnelle de 10 M€ et les dépenses d'investissement (5,5 M€) sont inférieures aux prévisions budgétaires du fait du report sur 2005 de l'opération de renouvellement des serveurs du siège de Malakoff. La trésorerie affiche un solde positif (0,8 M€) pour la première fois au 31 décembre 2004.

ARTE-France

Activité

L'exercice 2004 marque la troisième année d'exécution du contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé en mars 2002 entre ARTE-France et l'État. Ce contrat fixe les objectifs stratégiques pour les exercices 2002 à 2005, dont le principal est la préparation de la diffusion de la chaîne sur la télévision numérique de terre (TNT).

Parmi les autres orientations du COM, figurent le soutien à la création et à la production audiovisuelle et cinématographique et la valorisation de la marque ARTE sur d'autres supports. Le COM fixe enfin un objectif de modernisation des méthodes de travail.

1) L'exercice 2004 a été marqué par la préparation du lancement de la TNT. Dans cette optique, la chaîne a enrichi sa grille grâce à la mise à l'antenne en janvier d'une nouvelle grille de soirée, caractérisée par une nouvelle tranche d'avant-soirée, une meilleure lisibilité des rendez-vous, et une volonté de renforcer l'accessibilité des programmes pour le téléspectateur. Cette grille, qui a permis une augmentation de la part d'audience de la chaîne sur les plus de 15 ans de 3,5 % à 3,8 %, est maintenue pour l'exercice 2005. Elle est accompagnée d'un nouvel habillage et d'une nouvelle signature (*Vivons curieux*).

La fin de l'exercice 2004 a été consacrée à la préparation de l'élargissement du temps d'antenne dans le cadre du lancement de la TNT, qui permet à la chaîne de disposer d'un canal complet. Ainsi, depuis le mois d'avril 2005, la chaîne propose ses programmes pendant les matinées du week-end en numérique hertzien. ARTE-France prépare également l'ouverture de l'antenne de 12 heures à 14 heures du lundi au vendredi à partir d'octobre 2005.

En outre, la chaîne a renforcé ses actions de communication dans le but de promouvoir la TNT.

2) Par ailleurs, la politique de soutien à la création et à la production audiovisuelle d'ARTE-France a été renforcée en 2004. Au total, la chaîne a investi 87 M€ dans le plan de production et d'achats de programmes. En 2005, plus de 70 M€ seront engagés pour la production de plus de 600 heures de programmes.

En outre, à l'instar de France Télévisions et de l'INA, ARTE-France a cédé ses titres de participation au sein de la chaîne Histoire en juin 2004.

Enfin, le 15 février 2005, un nouvel accord collectif de travail a été signé par la direction de l'entreprise, et les organisations syndicales. Cet accord collectif prend notamment en compte les changements législatifs intervenus, le travail de réflexion mené depuis un an sur les différents métiers de l'entreprise, l'aménagement des commissions paritaires, ainsi que la simplification de la rédaction de certains articles du précédent accord.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de ARTE-France pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	3,38 M€	0,91 M€
Résultat financier	0,28 M€	1,58 M€
Résultat exceptionnel	0,04 M€	-0,44 M€
RESULTAT net comptable après impôt	0,86 M€	2,05 M€
Trésorerie au 31/12	30,5 M€	23,5 M€
Charges de personnels	15,83 M€	16,22 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	204,5	213,7
Chiffre d'affaires	194,9 M€	199,7 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	0,44 %	1,03 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	97,0 %	96,9 %

Les recettes budgétaires de l'exercice 2004 s'établissent à 196,37 M€, en augmentation de 1,40 % par rapport à l'exercice 2003. Elles sont constituées pour 98,5 % (193,53 M€) de ressources publiques, pour 1,1 % (2,22 M€) de ressources propres et pour 0,4 % (0,63 M€) de prélèvement sur fonds de roulement. Ce dernier est toutefois inférieur de 0,68 M€ au montant inscrit au budget grâce aux économies engendrées sur les charges.

Les recettes commerciales sont sensiblement en retrait par rapport au montant prévisionnel (-0,31 M€, soit -25 %), comme en 2003, du fait notamment de la baisse de la distribution directe sur tous les marchés.

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

Les charges sont en économie : elles atteignent 196,22 M€, soit un écart de -0,81 M€ par rapport au montant budgété. Dépenses de programmes mises à part, tous les postes de dépenses sont en effet en retrait par rapport à la prévision budgétaire, notamment la dotation au GEIE (-0,42 M€), compte tenu du report de la mise en œuvre de la nouvelle régie technique de diffusion, qui n'interviendra que fin 2005. Les marges ainsi dégagées s'élèvent à 1,13 M€ et ont été réaffectées à hauteur de 0,66 M€ à la diminution du prélèvement sur fonds de roulement initialement prévu, 0,15 M€ à l'excédent budgétaire et 0,32 M€ aux dépenses de programmes, qui s'établissent donc à 101,17 M€.

Le résultat net est positif à 2,05 M€, contre une prévision initiale de -0,99 M€, et progresse de 1,19 M€ par rapport à 2003. Il correspond notamment à un excédent d'exploitation de 0,91 M€, alors que le budget prévoyait une perte d'exploitation de -1,89 M€. Cet écart s'explique principalement par les économies hors programmes décrites ci-dessus. Par ailleurs, le coût de grille a été sensiblement moins important que prévu (86,23 M€ contre une prévision budgétaire de 100,54 M€, soit un écart de -14 %). Cet écart résulte de la politique de programmation d'ARTE GEIE, le taux de rediffusion étant supérieur à la prévision initiale, mais aussi du retard de livraison des programmes des deux pôles. Toutefois, l'impact de ce retard sur le résultat reste limité, la diminution des charges étant compensée par une moindre reprise de redevance d'équipement. La règle de fourniture paritaire des programmes par les deux pôles, inscrite dans le contrat de formation d'ARTE GEIE, a par ailleurs été respectée.

La trésorerie comptable au 31 décembre diminue et s'établit à 23,5 M€ contre 30,5 M€ fin 2003. Cette diminution correspond pour l'essentiel à une augmentation du besoin en fonds de roulement (+ 6,19 M€) : le reliquat d'encaissement de redevance 2004 a en effet été versé début 2005 ; par ailleurs ARTE France a décaissé des acomptes sur l'impôt sur les sociétés qui seront récupérés en 2005.

Radio France

Activité

1) Programmes et autres activités

Au cours de l'année 2004 et du premier semestre 2005, les rédactions des antennes de Radio France ont assuré la couverture d'une actualité particulièrement dense, aussi bien sur le plan international (otages en Irak, tsunami en Asie, élections présidentielles aux États-Unis) que national avec notamment le référendum sur le traité européen. Sur le plan sportif, l'Eurofoot au Portugal et les Jeux Olympiques d'été à Athènes ont constitué les deux moments forts de l'année 2004. À l'exception de France Culture, où certains aménagements de grille ont été opérés au 1^{er} janvier, les grilles mises en place en septembre 2004 ont été reconduites au premier semestre 2005.

En définitive, l'audience cumulée est passée de 28,5% en 2003 à 27% en 2004, Radio France n'ayant pas été épargnée par une évolution plutôt défavorable du média radio sur le marché français. Toutefois, France Inter (10,4 % d'audience cumulée) se place en troisième position derrière NRJ et RTL, France Info (9,8 %) occupe la quatrième place et le réseau France Bleu, la huitième (6,8 %). Pour la première fois depuis sa création, l'audience cumulée du Mouv' a par ailleurs dépassé les 1%, lui permettant de figurer dans les statistiques publiées par Médiamétrie.

La direction de la Musique a quant à elle été particulièrement présente à l'étranger au premier trimestre 2005, avec les tournées de l'Orchestre Philharmonique en Espagne, au Portugal et en Suisse et celles de l'Orchestre National en Allemagne, en Autriche et aux États-Unis. L'Orchestre National de France a par ailleurs donné à Paris un cycle Chostakovitch et deux cycles Bruckner et Mozart, tandis que l'Orchestre Philharmonique a poursuivi début 2005 l'intégrale des symphonies de Mahler, initiée fin 2004.

2) Numérisation

Radio France a continué de moderniser son dispositif de production. L'année 2004 a ainsi été marquée par l'achèvement de la numérisation de France Inter (à l'occasion de son installation temporaire avenue du général Mangin), l'amorce des travaux de numérisation de la rédaction commune de France Culture / France Musiques (finalisés début 2005) ainsi qu'une nouvelle phase dans la numérisation des radios locales. En effet, 38 des 41 stations de province, ainsi que la City Radio de Paris, sont désormais numérisées. De nombreuses formations ont été conduites en parallèle pour accompagner cette évolution.

2) Vie de la société

L'année 2004 a été marquée par la désignation, par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en application de l'article 47-3 de la loi n° 86-1067 relative à la liberté de communication, de Jean-Paul Cluzel, ancien président – directeur général de Radio France Internationale, à la tête de Radio France, à la suite de la démission de Jean-Marie Cavada.

Dans le cadre de la mise en sécurité de la Maison de la Radio, l'évacuation de la zone à hauts risques (tour, radiale et petite couronne) s'est achevée en 2004. Son accès est désormais strictement réglementé. Par ailleurs, en septembre 2004, le conseil d'administration de Radio France a autorisé son président à mettre en œuvre un projet de réhabilitation et de modernisation de la Maison de la Radio et les travaux de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre ont abouti en avril 2005 au choix du cabinet Architecture Studio. Par ailleurs, il a été décidé de saisir l'occasion de ces travaux de réhabilitation pour créer un auditorium de 1500 places à vocation symphonique au sein de la Maison de la Radio.

Sur le plan social, la grève des journalistes de février 2004 a abouti à la signature d'un accord d'entreprise le 3 février 2005 définissant un nouvel instrument salarial (NIS). Ce dispositif consiste à remplacer la prime de fin d'année par une prime versée au mois de juin et représentant un certain pourcentage d'un mois de salaire (hors ancienneté et pour les journalistes ayant au moins six ans d'ancienneté). Plus récemment, la grève des personnels techniques et administratifs, au premier semestre 2005 s'est conclue par un accord, portant d'une part sur des mesures spécifiques pour les personnels ouvriers et employés, d'autre part sur le principe de l'ouverture de négociations annuelles sur une augmentation générale des salaires. Par ailleurs, concernant les journalistes en CDD et pigistes, un accord a été signé prévoyant la création sur 3 ans de 45 postes financés par redéploiements, ainsi que la mise en place d'une réflexion sur l'organisation du travail des équipes.

Des négociations ont enfin été amorcées en vue de la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens portant notamment sur le projet immobilier de mise en sécurité, les orientations stratégiques en matière d'offre de programmes, les conditions de diffusion, les développements dans les nouvelles technologies et les conditions de maîtrise de la gestion, notamment de la masse salariale.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de Radio France pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	0,46 M€	1,08 M€
Résultat financier	1,11 M€	0,94 M€
Résultat exceptionnel	-1,29 M€	-1,12 M€
RESULTAT net comptable après impôt	0,25 M€	0,87 M€
Trésorerie au 31/12	24,12 M€	15,58 M€
Charges de personnels	292,3 M€	302,6 M€
Effectif permanent de l'exercice au 31 / 12	4000,9	4059,2
Chiffre d'affaires	505,92 M€	527,34 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	0,06 %	0,17 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	89,4 %	89,0 %

Le bénéfice net (0,9 M€) est en amélioration par rapport à 2003 (+0,62 M€). Le résultat d'exploitation est positif (1,1 M€), pour la deuxième fois consécutive. Comme en 2003, ce bon résultat est principalement lié à la progression des produits d'exploitation.

Le chiffre d'affaire progresse fortement (+4,2 %) par rapport à 2003 et s'établit à 527,3 M€. La ressource publique a atteint 469,29 M€, soit une progression de 4 %, du fait de la requalification de 3,8 M€ auparavant versés sous forme de redevance d'équipement. La part des ressources propres est quant à elle restée stable, à 10,5 % du chiffre d'affaires. Les recettes de publicité et de parrainage (40 M€) sont largement supérieures au budget initial (+5,5 M€), leur croissance par rapport au réalisé 2003 atteignant 12,3 %.

Les charges d'exploitation (hors amortissement et provisions) sont en hausse de 3,8 % (18,9 M€) par rapport à 2003, qui avait été un exercice de forte croissance et de dépassement budgétaire important. Elles sont supérieures de 5,9 M€ aux charges budgétées.

Les charges de personnels s'élèvent à 302,6 M€, soit une progression de 3,5 % (+10,2 M€) par rapport à 2003. Au regard du budget initial, les charges de personnel sont en dépassement de 7 M€, soit +2,4 %. Cela est essentiellement dû à l'augmentation des effectifs, aussi bien pour les personnels permanents (+1,5 %, soit 58 emplois supplémentaires), que pour les occasionnels (+14,4 %, soit 34,3 ETP). La maîtrise de la masse salariale demeure un facteur de tension dans la gestion de l'entreprise.

La capacité d'autofinancement (17,4 M€) est en légère progression (+1 M€), en partie du fait de l'amélioration du bénéfice. Les investissements ont retrouvé un niveau élevé (26,2 M€) après les décalages de lancement intervenus en 2003, du fait des acquisitions d'équipements dans le cadre du déménagement et de la numérisation de France Inter. La trésorerie nette au 31 décembre 2004 diminue fortement (-8,5 M€) bien que son niveau demeure élevé (15,6 M€). Cette baisse est essentiellement liée au décalage du dernier versement de la redevance, encaissé dans les premiers jours de janvier 2005.

Radio France Internationale

Activité

En 2004, l'activité de RFI s'est articulée autour de deux axes principaux : l'aménagement et le développement du dispositif de diffusion d'un part, et le développement des sites Internet du groupe d'autre part.

Le dispositif de diffusion de RFI a continué d'évoluer en 2004 dans la continuité des années précédentes. RFI s'est notamment attaché à aménager le dispositif de diffusion en ondes courtes. 2004 a été la première année d'application du nouveau contrat avec Télédiffusion de France pour les antennes fixes de Montsinéry (Guyane). Le groupe a également poursuivi le développement de l'implantation de relais FM avec l'ouverture de quinze nouveaux relais (dont deux au titre de RMC-MO à Mossoul et à Koweït City et cinq en Afrique), portant le nombre total de relais FM dans le monde à 133 pour l'antenne de RFI et 10 pour celle de RMC-MO. Enfin, RFI a maintenu une veille positive sur de nouveaux modes de diffusion grâce à la reconduction de son partenariat avec Worldspace et au suivi des perspectives de numérisation de l'onde courte.

Le groupe s'est doté d'un nouvel outil de mise en ligne des contenus multimédias au printemps 2004. Cet outil assure une mise en ligne simplifiée des contenus et permet une meilleure présence de la production web de RFI dans les principaux moteurs de recherche mondiaux. Son exploitation s'est traduite par une importante augmentation du volume et de la diversité des contenus mis en ligne. Cette politique de développement de l'offre multimédia a rencontré un réel succès, comme en témoignent les chiffres de la fréquentation du site qui a fortement progressé. Le site www.rfimusique.com a enregistré une forte progression de 40 % de consultations entre 2003 et 2004. La fréquentation des sites Internet de RMC-MO et Radio Delta a également continué à progresser avec respectivement 5,7 % et 68,6 % de visiteurs en plus.

Début 2005, RFI a lancé une étude interne devant servir de base à la définition d'une nouvelle politique des langues. Celle-ci sera l'un des points importants du contrat d'objectifs et de moyens en cours de négociations entre l'État et RFI.

Antoine Schwarz a été nommé Président-Directeur Général en remplacement de Jean-Paul Cluzel en juin 2004.

Sur le plan social, l'année 2004 a été marquée par la poursuite des négociations concernant les conséquences sociales du plan de numérisation de la production. En ce qui concerne les questions salariales, un protocole d'accord de fin de grève a été signé avec les journalistes le 18 février 2004, prévoyant la mise en place d'un dispositif salarial complémentaire.

Analyse de la gestion

Les chiffres clés de RFI pour 2003-2004

	2003	2004
Résultat d'exploitation	-2,8 M€	-0,6 M€
Résultat financier	0,8 M€	0,2 M€
Résultat exceptionnel	0,5 M€	0,5 M€
RESULTAT net comptable après impôt	-1,4 M€	0 M€
Trésorerie au 31/12	6,6 M€	10,4 M€
Charges de personnels	63,0 M€	64,3 M€
Effectif moyen permanent de l'exercice	789,1	782,6
Chiffre d'affaires	127,2 M€	129,0 M€
Résultat net/ Chiffre d'affaires	-1,1 %	0 %
Part des ressources publiques dans le CA de l'organisme	96,3 %	96,5 %

L'année 2004 se solde par un retour des comptes de la société à un résultat net positif après un exercice 2003 déjà marqué par un redressement. Il s'établit en effet à 0,03 M€ contre -1,44 M€ en 2003.

Le résultat d'exploitation s'établit à -0,63 M€. Quoique négatif, il traduit une nette amélioration (+2,12 M€) par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires s'élève à 129 M€ (+1,4 % par rapport à 2003). Il se compose, comme en 2003, de 96,4% de ressources publiques (124,4 M€ dont 53 M€ au titre de la redevance et 71,4 M€ de subvention du ministère des Affaires étrangères), et de 3,6 % de ressources propres (4,56 M€), la société enregistrant une moins-value sur les recettes de publicité et de parrainage et les échanges de marchandise (- 8,4 % par rapport à 2003) compensée par une amélioration des recettes diverses.

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle

Les charges d'exploitation (129,8 M€) sont inférieures de 1,4 % à celles constatées en 2003. Elles comprennent notamment les coûts de diffusion (24,9 M€), qui sont en forte diminution par rapport à 2003 (-3,57 M€, soit -12,5 %) grâce à la renégociation des contrats d'émission en ondes courtes avec TDF. Les frais de personnel (64,27 M€) ont en outre pu être maîtrisés (+1,98 % par rapport à 2003).

Le résultat exceptionnel (0,46 M€) est stable par rapport à celui de 2003 (0,5 M€) et le résultat financier s'élève à 0,23 M€ (contre 0,84 M€ en 2003).

L'amélioration du résultat net a permis de poursuivre l'augmentation de la capacité d'autofinancement amorcée en 2003. Elle s'élève à 4,9 M€ contre 2,4 M€ en 2003 et - 4 M€ fin 2002.

La trésorerie augmente elle aussi de 3,8 M€, contre une dégradation de 7,2 M€ en 2003. Elle s'élève, fin 2004, à 10,4 M€.

Résultats financiers de l'exercice 2004

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Achats de matières premières :			Ventes et prestations de services	98,68	100,41
Achats de matières premières	1,58	1,04	<i>dont redevance</i>	68,27	68,83
Variation de stock	-0,02	-0,03			
Consommation de l'exercice en					
provenance de tiers	23,02	21,51	Production immobilisée	0,87	1,03
Impôts, taxes et versements assimilés	2,94	2,99	Subventions d'exploitation	1,09	0,99
Salaires et traitements	43,12	41,11	Reprises sur provisions	6,80	3,67
Charges sociales	18,52	18,13			
			Autres produits	1,54	0,51
Dotations aux amortissements et aux provisions :					
Amortissements des immobilisations	11,70	12,04			
Provisions pour risques et charges	3,61	7,03			
Provisions sur actif circulant	1,72	0,42			
Autres charges	2,79	3,11			
Total des charges d'exploitation	108,98	107,35	Total des produits d'exploitation	108,98	106,61
Charges financières			Produits financiers :		
			Intérêts et produits assimilés	0,44	0,44
			Reprises sur provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,01	0,01	Différences positives de change	0,00	0,00
Total des charges financières	0,01	0,01	Total des produits financiers	0,44	0,44
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,02	0,03	Sur opérations de gestion	0,14	0,20
Sur opérations en capital	0,08	0,10	Sur opérations en capital	0,03	0,30
Autres charges exceptionnelles	0,09	0,08	Autres produits exceptionnels	0,06	0,32
Dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,34	Reprises sur provisions	0,11	0,05
			Subventions d'investissement virées au compte de résultat	0,76	1,13
Total des charges exceptionnelles	0,50	0,55	Total des produits exceptionnels	1,10	2,00
Impôt sur les sociétés	0,02	0,40			
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1,01	0,74	Résultat de l'exercice (perte)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	110,52	109,05	TOTAL GENERAL	110,52	109,05

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros hors taxes)

ACTIF	EXERCICE 2003 Montants nets	EXERCICE 2004		
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	22,09	123,72	97,69	26,03
Programmes :				
Programmes enregistrés	1,00	28,50	27,50	1,00
Coproductions	6,78	47,82	41,15	6,67
Droits d'exploitation hors programme	0,15	1,72	1,56	0,16
Héritage ORTF	0,00	3,29	3,29	0,00
Autres immobilisations incorporelles	12,71	39,85	24,19	15,66
Immobilisations incorporelles en cours	1,45	2,54	0,00	2,54
Immobilisations corporelles :	34,60	122,82	90,58	32,24
Terrains	1,93	1,93		1,93
Constructions et agencements	15,54	39,25	24,68	14,57
Installations techniques, matériels et outillages	4,72	45,16	40,44	4,72
Autres immobilisations corporelles	11,57	36,07	25,46	10,61
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0,84	0,41	0,00	0,41
Immobilisations financières :	6,11	6,07	0,00	6,07
Titres de participation	1,69	1,69	0,00	1,69
Créances rattachées à des participations	3,05	3,05	0,00	3,05
Prêts	1,08	1,05	0,00	1,05
Autres	0,29	0,28	0,00	0,28
Total de l'actif immobilisé	62,80	252,61	188,27	64,34
Stocks et en cours :				
Matières premières et fournitures	0,15	0,18		0,18
Avances et acomptes versés sur commandes	0,04	0,05		0,05
Créances d'exploitation :				
Créances clients et comptes rattachés	13,15	16,00	4,51	11,49
Autres créances d'exploitation	7,57	9,07	0,00	9,07
Disponibilités et compte assimilés :	13,74	19,06	0,00	19,06
Total de l'actif circulant	34,65	44,36	4,51	39,85
Charges constatées d'avance	0,05	0,06	0,00	0,06
TOTAL GENERAL	97,50	297,03	192,78	104,25

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros hors taxes)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Dotation	15,10	15,10
Apports de l'État	48,53	48,53
Complément de dotation (organismes autres que l'État)	0,68	0,68
Réserves - Plus values nettes à long terme	1,89	1,89
Report à nouveau	-10,31	-9,30
Résultat de l'exercice	1,01	0,74
Subvention d'investissement	0,03	0,03
Provisions réglementées	7,29	7,56
Total des capitaux propres	64,22	65,23
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	6,62	7,73
Provisions pour charges	12,36	15,16
Total des provisions	18,98	22,89
Dettes financières :		
Dettes auprès d'établissements financiers	0,00	
Emprunts et dettes financières diverses	0,06	0,06
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4,87	3,69
Dettes fiscales et sociales	5,45	6,17
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations	2,27	3,61
Autres dettes	1,56	2,56
Comptabilité distincte - Fonds de soutien à l'expression	0,09	0,04
Total des dettes	14,30	16,13
Produits constatés d'avance	0,00	
TOTAL GENERAL	97,50	104,25

FRANCE TELEVISIONS

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	615,8	683,3	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	743,4	891,9	Redevance	1 499,5	1 632,7
Impôts, taxes et versements assimilés	167,6	181,8	Publicité et parrainage	710,5	784,3
Charges de personnel	612,6	728,2	Autres ventes et prestations de services	162,0	250,4
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	28,1	28,0	Production immobilisée	9,2	8,9
Dotations aux amortissements et provisions	94,1	108,9	Autres produits d'exploitation	26,0	107,6
Autres charges de gestion courante	105,3	115,4			
<i>Total des charges d'exploitation</i>	2 366,9	2 737,4	<i>Total des produits d'exploitation</i>	2 407,2	2 783,8
Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE			Quotes-parts de résultat dans les sociétés MEE	0,4	1,3
<i>Charges financières</i>	19,3	15,2	<i>Produits financiers</i>	8,4	7,6
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	14,4	1,8	Autres produits exceptionnels	8,7	0,9
Dotations aux amortissements et provisions	0,0	0,0	Reprises d'amortissements et provisions		
Transfert de charges	0,0	0,0	Subventions d'investissement virées au compte de résultat		
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	14,4	1,8	<i>Total des produits exceptionnels</i>	8,7	0,9
Impôt sur les sociétés	10,0	13,6	Impôt sur les sociétés		
Résultat (bénéfice) / Groupe	14,2	25,4	Résultat (perte) / Groupe		
Résultat (bénéfice) / Minoritaire	-0,1	0,2	Résultat (perte) / Minoritaire		
TOTAL GENERAL	2 424,7	2 793,6	TOTAL GENERAL	2 424,7	2 793,6

FRANCE TELEVISIONS

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

Actif	Exercice 2003	Exercice 2004		
	Montants nets	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations Incorporelles :	195,1	502,5	398,0	104,5
Productions et coproductions	59,3	390,3	329,5	60,8
Immobilisations incorporelles hors programmes	135,8	112,2	68,4	43,7
Immobilisations corporelles :	347,4	959,0	542,9	416,1
Terrains	98,7	105,3		105,3
Constructions	142,8	303,8	127,8	176,0
Installations aménagements constructions	7,9	26,8	16,4	10,4
Installations techniques, matériels et outillages	62,2	393,2	316,2	77,1
Autres immobilisations corporelles	22,8	115,0	82,5	32,5
Immobilisations corporelles en cours	13,0	15,0		15,0
Immobilisations financières :	25,2	35,1	3,1	32,0
Participations	19,0	23,8	0,2	23,7
Créances rattachées à des participations	0,7	1,1	0,5	0,6
Autres titres immobilisés	0,0			0,0
Prêts	3,2	8,2	2,3	6,0
Autres	2,3	2,0	0,2	1,8
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	567,7	1 496,6	944,0	552,6
Stock et en-cours	616,8	686,0	42,9	643,0
dont programmes	614,9	681,7	41,0	640,7
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	326,9	423,9	21,1	402,8
Autres créances d'exploitation	158,7	171,3	3,3	168,0
Disponibilités et comptes assimilés	248,3	255,9	1,6	254,4
<i>Total de l'actif circulant</i>	1 350,7	1 537,1	68,9	1 468,2
Comptes de régularisation	40,0	48,9		48,9
TOTAL GENERAL	1 958,4	3 082,6	1 012,9	2 069,7

FRANCE TELEVISIONS

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	197,5	197,5
Réserve légale	0,0	0,0
Réserves réglementées	0,0	0,0
Réserves part du groupe	134,1	148,3
Résultat part du groupe	14,2	25,4
Résultat minoritaire	1,4	0,9
Subventions inscrites en compte de résultat	0,0	0,0
Provisions réglementées	0,0	0,0
<i>Total des capitaux propres</i>	347,2	372,1
Provisions pour risques et charges :	98,7	142,0
Dettes financières	360,1	396,1
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	566,8	534,6
Dettes fiscales et sociales	190,7	221,8
Dettes diverses	271,1	304,6
<i>Total des dettes</i>	1 388,7	1 457,0
Comptes de régularisation	123,8	98,6
TOTAL GENERAL	1 958,4	2 069,7

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 2

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	309,2	324,0	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	439,9	483,2	Redevance	608,0	616,2
Impôts, taxes et versements assimilés	62,9	69,5	Publicité et parrainage	395,9	425,6
Charges de personnel	157,9	160,7	Autres ventes et prestations de services	45,5	40,1
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	508,5	507,9	Production immobilisée	493,8	513,1
Dotations aux amortissements et provisions	19,8	17,3	Autres produits d'exploitation	30,3	51,5
Autres charges de gestion courante	54,0	47,4			
Total des charges d'exploitation	1 552,2	1 610,1	Total des produits d'exploitation	1 573,5	1 646,5
Charges financières	4,3	5,4	Produits financiers	6,7	5,0
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	0,6	3,8	Autres produits exceptionnels	0,8	2,9
Dotations aux amortissements et provisions	47,3	50,5	Reprises d'amortissements et provisions	53,0	53,9
Total des charges exceptionnelles	47,9	54,3	Total des produits exceptionnels	53,8	56,7
Intéressement	1,2	1,3		0,4	
Impôt sur les sociétés		0,0			
Résultat (bénéfice)	28,8	37,2	Résultat (perte)		
TOTAL GENERAL	1 634,4	1 708,3	TOTAL GENERAL	1 634,4	1 708,3

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 2

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004		
	Montants nets	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	382,2	516,9	175,3	341,6
Immobilisations incorporelles hors programmes	66,0	40,0	25,5	14,4
Programmes dont :				
Production propre		1,8	0,2	1,6
Productions et coproductions	41,5	113,0	86,9	26,0
Production déléguée part antenne PAD	73,9	113,0	23,2	89,8
Production déléguée en cours	61,5	69,6	0,0	69,6
Avances et acomptes sur droits de diffusion	22,5	15,9	0,0	15,9
Droits de diffusion	116,8	163,7	39,5	124,2
Immobilisations corporelles :	22,7	94,7	74,3	20,4
Terrains	0,0			0,0
Constructions	0,0	2,2		2,2
Installations aménagements constructions	1,2	7,6	4,7	2,9
Installations techniques, matériels et outillages	12,6	64,4	53,1	11,3
Autres immobilisations corporelles	8,8	20,6	16,5	4,0
Immobilisations corporelles en cours	0,1			0,0
Immobilisations financières :	34,1	37,2	0,4	36,8
Participations	16,3	16,3	0,0	16,3
Créances rattachées à des participations	15,8	19,3	0,3	19,0
Autres titres immobilisés	2,0			0,0
Prêts	0,0	0,2		0,2
Autres	0,0	1,5	0,0	1,5
Total de l'actif immobilisé	439,0	648,8	250,0	398,8
Stock et en-cours	0,3	0,2	0,0	0,2
Avances et acomptes versés	0,2		0,0	0,0
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	124,7	140,1	0,8	139,3
Autres créances d'exploitation	52,7	54,1	3,3	50,9
Disponibilités et comptes assimilés	21,5	14,4		14,4
Total de l'actif circulant	199,4	208,8	4,0	204,8
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	13,7	23,9		23,9
Charges à répartir	0,0	0,0		0,0
TOTAL GENERAL	652,1	881,4	254,0	627,4

PLF 2006
 Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 2

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	40,7	40,7
Réserve légale	4,1	4,1
Réserves réglementées	0,6	0,6
Report à nouveau	0,9	29,8
Résultat de l'exercice	28,8	37,2
Subventions d'investissement	0,7	0,5
Subventions inscrites en compte de résultat		
Provisions réglementées	95,6	92,3
Total des capitaux propres	171,4	205,1
Provisions pour risques et charges	29,1	29,3
Dettes financières :	18,8	32,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	304,4	268,1
Dettes fiscales et sociales	76,6	55,8
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	10,2	31,0
Total des dettes	410,0	386,9
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	41,6	6,2
TOTAL GENERAL	652,1	627,4

PLF 2006
 Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 3

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	232,6	237,1	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	309,1	318,8	Redevance	756,2	780,4
Impôts, taxes et versements assimilés	81,0	84,9	Publicité et parrainage	276,9	288,8
Charges de personnel	385,2	402,5	Autres ventes et prestations de services	63,0	66,5
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	304,8	311,3	Production immobilisée	292,3	304,7
Dotations aux amortissements et provisions	52,6	94,1	Autres produits d'exploitation	27,5	62,0
Autres charges de gestion courante	45,7	46,9			
Total des charges d'exploitation	1 411,0	1 495,7	Total des produits d'exploitation	1 415,9	1 502,5
Charges financières	7,7	6,7	Produits financiers	6,2	4,7
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	12,6	10,8	Autres produits exceptionnels	16,6	12,4
Dotations aux amortissements et provisions	37,7	37,3	Reprises d'amortissements et provisions	41,9	39,7
Total des charges exceptionnelles	50,3	48,1	Total des produits exceptionnels	58,5	52,1
Intéressement	1,7	3,2			
Impôt sur les sociétés			Impôt sur les sociétés		
Résultat (bénéfice)	8,4	5,6	Résultat (perte)		
TOTAL GENERAL	1 480,6	1 559,3	TOTAL GENERAL	1 480,6	1 559,3

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 3

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004		
	Montants nets	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	310,9	316,3	45,0	271,3
Programmes dont :				
Production propre	5,4	7,7	1,2	6,4
Productions et coproductions	33,8	35,0	9,9	25,1
Production déléguée part antenne PAD	27,9	22,0	2,2	19,8
Production déléguée part antenne en cours	3,7	3,0	0,0	3,0
Droits de diffusion	179,9	209,7	6,8	202,9
Autres immobilisations incorporelles	60,2	38,9	24,9	14,0
Immobilisations corporelles :	104,2	372,5	269,6	102,8
Terrains	5,4	4,8		4,8
Constructions et agencements	37,5	101,7	65,2	36,4
Installations techniques, matériels et outillages	36,4	203,7	166,9	36,8
Autres immobilisations corporelles	11,0	49,6	37,5	12,1
Immobilisations corporelles en cours	12,9	12,6		12,6
Avances et acomptes	1,0			0,0
Immobilisations financières :	32,3	38,9	5,2	33,7
Participations	14,4	14,5	0,1	14,4
Créances rattachées à des participations	13,2	17,5	2,7	14,8
Prêts	0,0	5,1	2,3	2,9
Autres	4,8	1,8	0,2	1,6
Total de l'actif immobilisé	447,4	727,6	319,8	407,8
Stock et en cours	7,3	9,6	0,1	9,5
Matières et fournitures d'approvisionnement	0,7	0,8	0,1	0,7
En cours de production exécutive	6,6	8,8		8,8
Créances d'exploitation	149,4	148,6	5,9	142,7
Créances clients et comptes rattachés	113,4	116,5	5,1	111,4
Autres créances d'exploitation	36,0	32,0	0,8	31,2
Disponibilités et comptes assimilés	4,1	6,8	1,6	5,3
Total de l'actif circulant	160,8	165,0	7,5	157,5
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	19,3	17,0		0,0
TOTAL GENERAL	627,5	909,6	327,4	582,3

PLF 2006
 Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 3

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	20,8	20,8
Réserves	16,6	16,6
Report à nouveau	-14,9	-6,4
Résultat de l'exercice	8,4	5,6
Subventions d'investissement	2,4	2,2
Provisions réglementées	70,6	67,6
<i>Total des capitaux propres</i>	103,9	106,3
Provisions pour risques et charges :	60,6	66,0
Dettes financières	41,3	70,6
Avances et acomptes sur commandes en cours	5,8	7,2
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219,1	189,5
Dettes fiscales et sociales	131,7	86,0
Dettes diverses	27,8	52,4
<i>Total des dettes</i>	425,7	405,7
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif	37,3	4,3
<i>TOTAL GENERAL</i>	627,5	582,3

PLF 2006
 Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 5

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	90,5	98,7	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	35,2	37,2	Redevance	132,8	138,7
Impôts, taxes et versements assimilés	10,4	10,1	Publicité et parrainage	28,1	31,2
Charges de personnel	15,1	15,9	Autres ventes et prestations de services	2,4	4,0
Dotations aux amortissements et provisions - programmes	90,9	98,2	Production immobilisée	90,2	96,7
Dotations aux amortissements et provisions	2,8	2,9	Autres produits d'exploitation	5,0	4,9
Autres charges de gestion courante	8,6	8,9			
Total des charges d'exploitation	253,5	272,0	Total des produits d'exploitation	258,5	275,5
Charges financières	1,6	3,5	Produits financiers	1,1	2,4
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles	0,4	0,4	Autres produits exceptionnels	0,1	-0,3
Dotations aux amortissements et provisions	6,0	5,0	Reprises d'amortissements et provisions	8,1	7,6
Total des charges exceptionnelles	6,4	5,4	Total des produits exceptionnels	8,2	7,3
Impôt sur les sociétés	1,9	1,5	Impôt sur les sociétés		
Résultat (bénéfice)	4,4	2,8	Résultat (perte)		
TOTAL GENERAL	267,8	285,3	TOTAL GENERAL	267,8	285,3

PLF 2006
Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 5

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003 Montants nets	EXERCICE 2004		
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles	38,5	43,6	4,8	38,8
Immobilisations incorporelles hors programmes	1,1	3,6	2,4	1,2
Programmes dont :				
Production propre				
Productions et coproductions	5,1	4,6	0,4	4,3
Production déléguée part antenne PAD	17,0	16,1	1,4	14,7
Production déléguée part antenne en cours	10,0	12,8	0,1	12,7
Droits de diffusion	5,3	6,5	0,6	5,9
Immobilisations corporelles :	10,2	22,2	13,1	9,1
Constructions et agencements	5,8	7,6	2,2	5,4
Installations techniques, matériels et outillages	2,0	7,8	6,2	1,6
Autres immobilisations corporelles	2,3	6,8	4,7	2,1
Immobilisations corporelles en cours	0,1	0,0		0,0
Immobilisations financières :	0,1	0,1	0,0	0,1
Autres immobilisations financières	0,1	0,1		0,1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	48,8	65,8	17,9	48,0
Stock et en cours				
Avances et acomptes versés	0,1	0,1		0,1
Créances d'exploitation	13,7	20,5	2,8	17,7
Créances clients et comptes rattachés	8,8	12,8	0,9	11,9
Autres créances d'exploitation	4,9	7,7	1,9	5,8
Valeurs mobilières de placement	8,3	5,3		5,3
Disponibilités et comptes assimilés	24,8	25,5		25,5
<i>Total de l'actif circulant</i>	46,9	51,3	2,8	48,5
Charges constatées d'avance	0,1	0,5		0,5
TOTAL GENERAL	95,8	117,7	20,7	97,0

PLF 2006
 Secteur public de la communication audiovisuelle
SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME France 5

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	14,8	14,8
Réserve légale	0,7	0,9
Report à nouveau	10,5	12,6
Résultat de l'exercice	4,4	2,8
Subventions d'investissement	5,5	3,1
Provisions réglementées	12,1	9,5
<i>Total des capitaux propres</i>	48,0	43,8
Provisions pour risques et charges :	1,9	2,1
Dettes financières	0,0	0,0
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37,0	43,2
Dettes fiscales et sociales	4,8	5,6
Dettes diverses	4,1	2,2
<i>Total des dettes</i>	45,9	51,0
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif		0,1
TOTAL GENERAL	95,8	96,9

SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME Réseau France Outre-mer (RFO)

Compte de résultat 2004

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés	1,4	1,1	Produits et prestations vendus :		
Autres achats et charges externes	65,0	65,0	Redevance	203,1	206,8
Impôts, taxes et versements assimilés	5,1	5,1	Publicité et parrainage	11,8	11,2
Charges de personnel	130,3	134,1	Autres ventes et prestations de services	7,4	6,9
Dotations aux amortissements et provisions	16,7	24,9			
			Production immobilisée	3,2	3,9
Autres charges de gestion courante	10,5	10,6	Autres produits d'exploitation	2,9	3,3
Total des charges d'exploitation	229,0	240,9	Total des produits d'exploitation	228,4	232,2
Charges financières	0,2	0,1	Produits financiers	0,1	0,2
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	1,0	0,2	Autres produits exceptionnels	1,6	11,5
Dotations aux amortissements et provisions	1,5	1,4	Reprises d'amortissements et provisions	1,8	1,3
Total des charges exceptionnelles	2,6	1,6	Total des produits exceptionnels	3,4	12,8
Intéressement					
impôt sur les bénéfices	0,1		Impôt sur les sociétés		
Résultat (bénéfice)	0,2	2,5	Résultat (perte)		
TOTAL GENERAL	231,9	245,2	TOTAL GENERAL	231,9	245,2

SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME Réseau France Outre-mer (RFO)

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004		
	montants nets	Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles :	2,58	9,1	6,4	2,6
Immobilisations incorporelles hors programmes	1,58	7,3	6,4	0,8
Programmes dont :	1			
Production propre				
Productions et coproductions		1,4		1,4
Production déléguée part antenne PAD		0,2		0,2
Production déléguée en cours		0,1		0,1
Avances et acomptes sur droits de diffusion				0,0
Droits de diffusion		0,1		0,1
Immobilisations corporelles :	69,42	147,5	82,5	65,0
Terrains	7,11	7,1		7,1
Constructions	40,45	49,8	12,9	36,9
Installations aménagements constructions		8,2	6,3	1,9
Installations techniques, matériels et outillages	14,75	63,8	50,4	13,3
Autres immobilisations corporelles	4,58	16,7	12,9	3,8
Immobilisations corporelles en cours	2,53	2,0		2,0
Immobilisations financières :	3,91	3,7	0,1	3,6
Participations	0,62	0,2		0,2
Créances rattachées à des participations				0,0
Autres titres immobilisés				0,0
Prêts	3,25	3,4	0,0	3,4
Autres	0,04	0,1	0,0	0,0
Total de l'actif immobilisé	75,91	160,3	89,0	71,3
Stock et en-cours	0,67	0,7	0,0	0,6
Avances et acomptes versés	0			0,0
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	13,45	16,1	0,2	15,9
Autres créances d'exploitation	9,45	7,3	0,3	7,0
Disponibilités et comptes assimilés	0,46	1,4		1,4
Total de l'actif circulant	24,03	25,5	0,6	24,9
Charges constatées d'avance et écarts de conversion actif	0,76	0,5		0,5
Charges à répartir				0,0
TOTAL GENERAL	100,7	186,2	89,6	96,7

SOCIETE NATIONALE DE PROGRAMME Réseau France Outre-mer (RFO)

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	0,04	0,1
Réserve légale	1,57	
Réserves réglementées		
Report à nouveau	-11,94	-8,4
Résultat de l'exercice	0,17	2,5
Subventions d'investissement	24,09	22,7
Subventions inscrites en compte de résultat	2,36	
Provisions réglementées	0,55	0,7
Total des capitaux propres	16,84	17,7
Provisions pour risques et charges	17,88	27,6
Dettes financières	18,68	2,6
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,34	16,8
Dettes fiscales et sociales	27,68	16,4
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	4,28	15,6
Total des dettes	65,98	51,4
Produits constatés d'avance et écarts de conversion passif		0,1
TOTAL GENERAL	100,7	96,7

ARTE FRANCE

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Coût des programmes achetés immobilisés	70,47	80,41	Autres ventes et prestations	5,84	6,17
Achats matières premières et autres achats	0,00	0,00	Production immobilisée	69,04	79,13
Services extérieurs	33,99	34,22	Redevance	112,08	114,49
Autres charges de gestion courante	52,52	55,98	Autres subventions Etat	0,00	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	11,36	11,78	Autres subventions	0,10	0,04
Salaires et traitements	11,07	11,30	Reprises d'amortissements et provisions	0,32	2,37
Charges sociales	4,76	4,92	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
Dotations aux amortissements et provisions des programmes	62,23	65,17	Subventions d'investissement virées au compte de résultat	68,50	64,58
Autres dotations aux amortissements et provisions	6,11	2,10			
Total des charges d'exploitation	252,50	265,89	Total des produits d'exploitation	255,88	266,80
Charges financières	0,71	0,77	Produits financiers	0,99	2,35
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	0,02	0,11	Produits sur opérations de gestion	0,02	0,01
Sur opération en capital	4,07	5,57	Produits sur opérations en capital	8,10	1,42
Autres charges exceptionnelles			Reprises d'amortissements et provision	21,28	24,18
Dotations aux amortissements et provisions	25,26	20,38	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des charges exceptionnelles	29,36	26,05	Total des produits exceptionnels	29,40	25,61
Impôt sur les Sociétés	2,84	-0,01			
Résultat (bénéfice)	0,86	2,05	Résultat (perte)		
TOTAL GENERAL	286,27	294,75	TOTAL GENERAL	286,27	294,75

ARTE FRANCE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'Euros)

ACTIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004		
	MONTANTS NETS	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANTS NETS
Immobilisations incorporelles :	90,88	104,17	3,92	100,25
Concessions et droits similaires	1,02	4,45	3,42	1,02
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,17	0,21	0,00	0,21
Programmes et productions diffusables :				
Parts Producteur sur copro TV "PAD"	19,69	16,75	0,00	16,75
Parts Antenne sur copro TV diffusables	25,09	23,92	0,01	23,91
Parts Antenne sur copro Cinéma diffusables	1,10	1,47	0,00	1,47
Achats droits commande diffusables	0,00	0,00	0,00	0,00
Achats de droits diffusables	9,21	8,82	0,10	8,72
Productions exécutive diffusables	0,95	1,32	0,01	1,31
Programmes et productions en cours :				
Parts Producteur sur copro TV	12,88	18,34	0,04	18,30
Parts Antenne sur copro TV	6,47	12,05	0,02	12,03
Parts Antenne sur copro Cinéma	5,37	6,21	0,00	6,21
Achats de droits	7,87	9,10	0,04	9,06
Conventions de préparation et d'écriture	0,54	1,00	0,04	0,95
Productions exécutive	0,53	0,52	0,24	0,29
Immobilisations corporelles :	2,26	8,63	6,25	2,38
Installations générales	0,04	0,10	0,07	0,03
Installations et matériels techniques	0,23	2,59	2,19	0,40
Autres immobilisations corporelles	1,93	5,81	3,99	1,83
Autres immobilisations corporelles en cours	0,05	0,13	0,00	0,13
Immobilisations financières :	4,74	6,52	1,24	5,28
Participations	4,66	6,42	1,24	5,18
Dépôts et cautionnements	0,06	0,08	0,00	0,08
Autres Immobilisations financières	0,02	0,02	0,00	0,02
Total de l'actif immobilisé	97,87	119,32	11,41	107,91
Stocks et en cours :	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur commandes en cours ou avoirs non reçus	1,15	1,39	0,17	1,23
Créances d'exploitation :				
Trésor Redevance	2,44	6,05	0,00	6,05
Clients et créances rattachées	2,64	3,57	0,65	2,92
Groupe et associés	0,82	20,79	19,41	1,39
Personnel et créances rattachées	0,00	0,02	0,02	0,01
État et autres collectivités	4,99	6,81	0,00	6,81
Autres créances et comptes rattachés	0,40	0,74	0,00	0,74
Disponibilités et comptes rattachés :				
Valeurs mobilières de placement	30,34	23,41	0,00	23,41
Banques comptes courants	0,00	0,00	0,00	0,00
Banques comptes de dépôt et comptes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Caisses et régies	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de l'actif circulant	42,78	62,78	20,25	42,54
Charges constatées d'avance	0,75	0,92	0,00	0,92
TOTAL GENERAL	141,40	183,03	31,66	151,37

ARTE FRANCE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'Euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	9,15	9,15
Réserves	0,66	0,71
Report à nouveau	-0,72	0,09
Résultat de l'exercice	0,86	2,05
Subventions d'investissement	45,75	58,79
Provisions réglementées	45,24	41,83
Total des capitaux propres	100,94	112,61
Avances d'actionnaires	3,05	3,05
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	3,11	1,62
Provisions pour charges	0,71	1,58
Total des provisions	3,82	3,21
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit et concours bancaires courants	1,43	3,64
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	0,00	0,00
Dettes d'exploitation :		
Impôts sur les sociétés	1,26	0,00
Dettes fournisseurs de programmes et comptes rattachés	15,24	16,49
Groupe et associés, dettes de programmes	1,58	0,00
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	8,62	6,85
Groupe et associés, autres dettes		
Dû au personnel et comptes rattachés	1,32	1,51
Dettes fiscales et sociales	3,41	3,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,70	0,41
Autres dettes d'exploitation et comptes rattachés	0,04	0,08
Total des dettes	33,59	32,50
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	141,40	151,37

RADIO FRANCE

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	159,5	166,9	Produits et prestations vendus :		
Impôts, taxes et versements assimilés	16,5	18,4	Redevance	452,3	469,3
Charges de personnel	292,3	302,6	Publicité et parrainage (1)	35,6	40,0
Dotations aux amortissements			Autres ventes et prestations de services	18,0	18,0
et provisions - programmes	1,7	1,3	Production immobilisée	2,5	3,5
Dotations aux amortissements			Transferts de charges (2)	8,7	8,7
et provisions	32,0	29,5	Reprises de provisions	12,7	8,1
Autres charges de gestion courante	29,6	28,9	Autres produits d'exploitation	2,2	0,9
<i>Total des charges d'exploitation</i>	531,6	547,5	<i>Total des produits d'exploitation</i>	532,0	548,6
Charges financières	0,0	0,1	Produits financiers	1,1	1,0
Charges exceptionnelles :			Produits exceptionnels :		
Autres charges exceptionnelles	0,8	1,2	Autres produits exceptionnels	0,3	0,2
Dotations aux amortissements et provisions	1,6	1,1	Reprises d'amortissements et provisions	0,9	0,9
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	2,5	2,2	<i>Total des produits exceptionnels (2)</i>	1,2	1,1
Impôt sur les sociétés	0,0	0,0			
Résultat (bénéfice) net de l'exercice	0,3	0,9			
TOTAL GENERAL	534,3	550,7	TOTAL GENERAL	534,3	550,7

(1) Chiffre d'affaires de publicité et de parrainage, frais de régie non déduits.

(2) Afin de retracer au plus près la réalité de l'activité de l'entreprise, les subventions d'investissement virées au compte de résultat ont été reclassées des produits exceptionnels vers les transferts de charges d'exploitation.

RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003 Montants Nets	EXERCICE 2004		
		Montants Bruts	Amortissements ou provisions	Montants Nets
Immobilisations incorporelles :	7,9	20,4	10,7	9,7
Logiciels	5,0	16,4	10,3	6,1
Programmes	2,2	3,0	0,2	2,9
Autres immobilisations incorporelles	0,7	1,0	0,2	0,8
Immobilisations corporelles :	72,6	280,6	201,3	79,3
Terrains et constructions	33,9	105,1	70,3	34,8
Installations techniques, matériels et outillages	15,1	102,7	87,2	15,5
Autres immobilisations corporelles	19,3	69,0	43,8	25,2
Immobilisations corporelles en cours	4,3	3,8	0,0	3,8
Immobilisations financières :	4,7	5,1	0,4	4,7
Participations	2,1	2,4	0,3	2,2
Autres titres immobilisés	0,0	0,2	0,2	0,0
Prêts	1,5	1,4		1,4
Autres immobilisations financières	1,0	1,1		1,1
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	85,2	306,1	212,4	93,7
Stock et en-cours	2,3	2,2	0,1	2,2
Créances d'exploitation	43,1	54,6	2,0	52,6
Créances clients et comptes rattachés	32,7	41,3	2,0	39,3
Autres créances d'exploitation	9,2	11,8		11,8
Créances diverses	1,1	1,5		1,5
Disponibilités et comptes assimilés	36,7	30,3		30,3
<i>Total de l'actif circulant</i>	82,1	87,2	2,1	85,1
Comptes de régularisation	2,5	2,7		2,7
TOTAL GENERAL	169,8	396,0	214,5	181,5

RADIO FRANCE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres :		
Capital social	1,6	1,6
Réserve légale	0,2	0,2
Réserve générale	4,1	4,3
Résultat de l'exercice	0,3	0,9
Subventions d'investissement	18,4	14,8
Amortissements dérogatoires	0,8	1,0
<i>Total des capitaux propres</i>	25,3	22,7
Provisions pour risques et charges :	33,2	35,5
Dettes financières :	12,6	14,8
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,0	37,6
Dettes fiscales et sociales	53,7	55,6
Dettes diverses	12,6	13,0
<i>Total des dettes</i>	109,0	121,0
Comptes de régularisation	2,4	2,3
TOTAL GENERAL	169,8	181,5

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Compte de résultat 2004

(en millions d'euros)

CHARGES	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004	PRODUITS	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats et variation de stocks	3,09	3,24	Produits et prestations vendus :		
Services extérieurs	52,61	48,77	Redevance	52,32	53,02
Impôts, taxes et versements assimilés	4,28	4,08	Publicité	2,70	2,49
Salaires et traitements	45,32	45,85	Ventes de prestations de services	72,16	73,50
Charges sociales	17,69	18,42			
<i>Dotation aux amortissements et provisions</i>			Reprises de provisions, transferts	1,78	0,21
Amortissements des immobilisations	4,65	4,64			
Provisions pour risques et charges	0,87	0,83			
Autres charges de gestion courante	3,21	4,02			
<i>Total des charges d'exploitation</i>	131,72	129,85	<i>Total des produits d'exploitation</i>	128,97	129,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00
Charges financières	1,57	0,12	<i>Produits financiers</i>	2,42	0,35
Charges exceptionnelles	0,49	0,07	Produits exceptionnels	0,99	0,53
Impôt sur les sociétés	0,03	0,03			
Résultat bénéfique		0,03	Résultat perte	1,44	
TOTAL GENERAL	133,81	130,10	TOTAL GENERAL	133,81	130,10

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2003 Montants nets	EXERCICE 2004		
		Montants bruts	Amortissements ou provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles	1,62	7,78	5,69	2,09
Dépôts de marques				
Logiciels, dépôts de marques	1,60	7,77	5,69	2,07
Coproduction	0,02	0,02	0,00	0,02
Immobilisations corporelles	10,93	37,26	27,75	9,51
Installations techniques, matériel et outillage	5,02	21,32	16,55	4,77
Autres immobilisations corporelles	3,45	14,98	11,21	3,78
Immobilisations corporelles en cours	2,34	0,96	0,00	0,96
Avances et acomptes	0,12	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	19,67	19,01	0,36	18,65
Titres de participations (filiales)	0,40	0,77	0,29	0,48
Divers titres immobilisés	0,02	0,01		0,01
Créances rattachées à des participations	0,41	0,43	0,03	0,41
Prêts	18,63	17,57	0,04	17,53
Autres	0,21	0,21		0,21
<i>Total de l'actif immobilisé</i>	32,22	64,05	33,81	30,25
Stocks et en-cours	0,17	0,17	0,00	0,17
Avances et acomptes versés sur commandes	0,17	0,17		0,17
Créances d'exploitation				
Créances clients et comptes rattachés	3,34	5,14	0,33	4,81
Autres créances	7,17	8,25	0,03	8,21
Disponibilités et comptes assimilés	9,22	12,22		12,22
<i>Total de l'actif circulant</i>	19,90	25,78	0,36	25,42
Charges constatées d'avance	1,35	1,92		1,92
Écart de conversion actif	0,00	0,00		0,00
TOTAL GENERAL	53,47	91,76	34,17	57,59

RADIO FRANCE INTERNATIONALE

Bilan au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)

PASSIF	EXERCICE 2003	EXERCICE 2004
Capitaux propres		
Capital	1,56	1,56
Apports de l'État	0,00	0,00
Réserves	12,04	12,04
Report à nouveau	-3,76	-5,20
Résultat de l'exercice	-1,44	0,03
Subvention d'équipement	0,64	0,21
<i>Total des capitaux propres</i>	9,05	8,65
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
Provisions pour risques	3,59	4,32
Total des provisions	3,59	4,32
Dettes		
Autres dettes financières	8,07	7,28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,46	11,06
Dettes fiscales et sociales	17,20	19,87
Dettes sur immobilisations	2,01	1,55
Autres dettes	0,08	4,86
<i>Total des dettes</i>	40,81	44,63
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Ecart de conversion passif	0,01	0,00
TOTAL GENERAL	53,47	57,59

**Annexes aux résultats financiers
de l'exercice 2004**

PASSAGE DU PRODUIT DU COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE APPROUVE ET REPARTI EN LOI DE FINANCES POUR 2004 AU MONTANT COMPTABILISE PAR LES ORGANISMES AFFECTAIRES EN FIN D'EXERCICE 2004

Organismes	Répartition initiale LFI HT (en M€)	Répartition initiale LFI TTC (en M€)	Montant HT (après taux de réfaction en M€)
INA	Montant prévu initialement : 68,8	70,2	68,8
	dont exploitation 68,8	70,2	68,8
	dont équipement 0,0	0,0	0,0
FTV	Montant prévu initialement : 1534,6	1566,8	1535,3
	dont exploitation 1534,6	1566,8	1535,3
	dont équipement 0,0	0,0	0,0
ARTE-France	Montant prévu initialement : 193,5	197,5	193,5
	dont exploitation 114,5	116,9	114,5
	dont équipement 79,0	80,7	79,0
RFO	Montant prévu initialement : 206,8	211,1	206,9
	dont exploitation 206,8	211,1	206,9
	dont équipement 0,0	0,0	0,0
Radio France	Montant prévu initialement : 469,1	479,0	469,3
	dont exploitation 469,1	479,0	469,3
	dont équipement 0,0	0,0	0,0
RFI	Montant prévu initialement : 53,0	54,1	53,0
	dont exploitation 53,0	54,1	53,0
	dont équipement 0,0	0,0	0,0
TOTAL	Montant prévu initialement : 2525,7	2578,8	2526,8
	dont exploitation 2446,7	2498,1	2447,8
	dont équipement 79,0	80,7	79,0

Observations générales :

La redevance est versée TTC par le service de la redevance aux organismes affectataires. Le taux de la T.V.A. applicable est de 2,1 %.

La redevance est normalement destinée à couvrir des dépenses d'exploitation mais peut financer des dépenses d'investissement.

Chaque année, en fin d'exercice, un taux de réfaction est établi par le service de la redevance, après calcul de la partie des encaissements de redevance non-soumis à la T.V.A. (redevance perçue en Guyane et total des majorations pour défaut de paiement à l'échéance). Pour l'exercice 2004, ce taux de réfaction est de 2,30702 %. Ce taux est appliqué à la seule redevance et non pas aux crédits budgétaires versés au titre des remboursements d'exonérations.

Redevance versée en exploitation : les chiffres inscrits dans la dernière colonne sont ceux figurant en produit du compte de résultat de l'exercice 2004.

Redevance versée en équipement : la redevance versée en équipement à ARTE-France et Radio France vient abonder le compte "subvention d'investissement" au passif du bilan de ces organismes. Elle est destinée à financer des immobilisations techniques et des dépenses de programmes.

	INA		Arte France		France 2		France 3	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Résultat courant (1)	0,4	-0,3	3,7	2,5	23,6	36	3,4	4,8
Résultat exceptionnel	0,6	1,4	0,0	-0,4	6,0	2,4	8,1	4,0
Résultat net comptable après impôt	1,0	0,7	0,9	2,0	28,8	37,2	8,4	5,6

	France 5		RFO		Radio France		RFI	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Résultat courant (1)	4,5	2,5	-0,6	-8,8	1,6	2	-1,9	-0,4
Résultat exceptionnel	1,7	1,9	0,9	11,2	-1,3	-1,1	0,5	0,5
Résultat net comptable après impôt	4,4	2,8	0,2	2,5	0,3	0,9	-1,4	0

	France Télévisions Consolidé (2)	
	2003	2004
Résultat courant (1)	29,4	38,2
Résultat exceptionnel	-5,7	-0,9
Résultat net comptable après impôt	14,2	25,4

(1) après retranchement de la quote-part de résultat sur les opérations faites en commun.

(2) pour France Télévisions, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les cinq diffuseurs, et regroupe notamment FTP, FTVI, FTD... De plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régie...). L'importance des variations du périmètre en 2004 explique en partie les écarts ci-dessus.

	INA		France Télévisions consolidé (5)		France 2		France 3	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Chiffre d'affaires (1)	98,7	100,4	2372,0	2667,4	1049,4	1081,9	1096,2	1135,7
Dont Redevance (2)	68,3	68,8	1499,5	1632,7	608,0	616,2	756,2	780,4
Publicité et parrainage (3)	0	0	710,5	784,3	395,8	425,6	276,9	288,8
Autres recettes (4)	30,4	31,6	162,0	250,4	45,5	40,1	63,0	66,5
Subvention du budget de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	69,2 %	68,5 %	63,2 %	61,2 %	57,9 %	57,0 %	69,0 %	68,7 %

	France 5		RFO		ARTE-France		Radio France	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Chiffre d'affaires (1)	163,3	173,9	222,3	225	194,9	199,7	505,9	527,3
Dont Redevance (2)	132,8	138,7	203,1	206,9	189,1	193,5	452,3	469,3
Publicité et parrainage (3)	28,1	31,2	11,8	11,2	0,0	0	35,7	40,0
Autres recettes(4)	2,4	4,0	7,4	6,9	5,9	6,2	17,9	18,0
Subvention du budget de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	81,3 %	79,8 %	91,4%	91,9 %	97,0 %	96,9 %	89,4 %	89,0 %

	RFI	
	2003	2004
Chiffre d'affaires (1)	127,2	129,0
Dont Redevance (2)	52,3	53,0
Publicité et parrainage (3)	2,7	2,5
Autres recettes (4)	2,0	2,1
Subvention du budget de l'État	70,2	71,4
Part des ressources publiques dans le chiffre d'affaires augmenté des subventions de l'État	96,4%	96,5 %

(1) Il s'agit du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires constaté d'avance.

(2) Il s'agit de la redevance versée en exploitation. La redevance d'investissement est intégrée au chiffre d'affaires seulement quand elle est destinée au financement de dépenses de programmes (Arte France et France 5).

(3) Recettes publicitaires « diffuseur » nettes des frais de régies, COSIP sur publicité non-déduit (sauf pour France Télévisions, France 3 et France 5).

(4) Les autres recettes comprennent les recettes affectées, les recettes issues des activités hors diffusion et les recettes diverses (la rémunération des services rendus aux administrations, les prélèvements sur fonds de roulement et les éventuels reports des exercices précédents).

(5) Pour France Télévisions, les comptes consolidés ne correspondent pas à la simple agrégation des résultats de France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. En effet, le périmètre du groupe est plus large que les cinq diffuseurs, et regroupe notamment FTP, FTVI, FTD... De plus, des retraitements entre les résultats sociaux et les comptes consolidés sont effectués (retraitement des frais de régie...). L'importance des variations du périmètre en 2004 explique en partie les écarts ci-dessus.

État des stocks de programmes de première diffusion de France 2, France 3, France 5 et d'ARTE France, en volume horaire (1)

	France 2				France 3			
	31-12-2003		31-12-2004		31-12-2003		31-12-2003	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	625	277	689,00	268,00	394	313	363,00	363,00
Documentaires-magazines	1 155	175	1208,00	281,00	227	110	145,00	145,00
Fiction	2 264	990	2140,00	1173,00	463	387	263,00	263,00
Spectacles	139	57	157,00	80,00	73	61	147,00	147,00
Divertissements	686	66	1157,00	112,00	80	25	14,00	14,00
Jeunesse	577	248	438,00	219,00	564	319	299,00	299,00
Autres programmes	601	19	1097,00	21,00	42	16	37,00	37,00
TOTAL	6047	1832	6886,00	2154,00	1841	1229	1268,00	1268,00

	France 5				ARTE France (2)			
	31-12-2003		31-12-2004		31-12-2003		31-12-2004	
	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD	Stock total	dont PAD
Cinéma	0	0	14,00	0,00	213	164	222	159
Documentaires-magazines	969	516	1972,00	1302,00	337	108	426	120
Fiction	9	0	18,00	1,00	93	61	89	40
Spectacles	76	15	0,00	0,00	49	26	75	29
Divertissements	206	64	0,00	0,00	-	-	-	-
Jeunesse	0	0	323,00	127,00	-	-	-	-
Autres programmes	47	33	240,00	210,00	-	-	-	-
TOTAL	1342	634	2567,00	1640,00	692	359	812	348

(1) Ce tableau retrace les stocks de programme de première diffusion (en volume horaire) au sein desquels sont mis en évidence les volumes prêts à diffuser (PAD).

(2) Il s'agit uniquement du stock de programmes pour lesquels ARTE-FRANCE détient à la fois les droits hertziens, câble et satellite. Par PAD, il convient d'entendre les programmes disponibles dans la version française, le GEIE ARTE devant ensuite réaliser une version en langue allemande.

**États financiers prévisionnels
pour 2006**

**Présentation du budget du secteur
public de la communication
audiovisuelle pour 2006**

La réforme de la redevance audiovisuelle permettra de dégager les moyens nécessaires au renforcement des missions du service public de l'audiovisuel.

Le budget global du service public de l'audiovisuel augmente de 3,1 % en 2006.

Les ressources publiques allouées aux entreprises du secteur audiovisuel connaîtront une progression de + 2,9 % sans hausse du barème de la redevance. Cette croissance est rendue possible par la réforme du recouvrement de la redevance initiée en 2005.

Par ailleurs, les ressources propres du secteur augmenteront de 3,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2005.

La réforme de la redevance atteint ainsi son objectif : permettre de consolider le financement spécifique du service public de l'audiovisuel et d'accroître ses moyens, sans alourdir la pression fiscale sur les foyers. Les principaux axes stratégiques des organismes consisteront dans le renforcement de l'identité du service public, le développement de l'offre en télévision numérique terrestre (TNT) et en haute définition, la sauvegarde du patrimoine ainsi que la modernisation de la gestion.

Les ressources publiques

Les ressources publiques du service public de l'audiovisuel inscrites sur le compte de concours financiers, intitulé « Avances à l'audiovisuel public » se composent du produit de la redevance audiovisuelle, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement et des intérêts perçus au titre des avances, et du montant des dégrèvements de redevance audiovisuelle pour motifs sociaux pris en charge par le budget général de l'Etat. Ce financement est complété, s'agissant de Radio France Internationale (RFI), par une subvention versée par le ministère des Affaires étrangères.

Les crédits du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » s'élèvent à 2 720,54 M€ TTC soit une hausse de 3,0 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2005.

La redevance audiovisuelle dont le recouvrement est désormais adossé à celui de la taxe d'habitation ou à la taxe sur la valeur ajoutée pour les professionnels est une des manifestations concrètes de la réforme de l'État.

Cette nouvelle organisation du recouvrement permet une collecte plus performante de la taxe et la réduction de l'évasion fiscale. Elle se traduit par les effets suivants :

- une augmentation de 78,72 M€ TTC en 2006 de la ressource publique disponible pour les organismes du service public de l'audiovisuel ;
- une stabilisation de la charge fiscale pesant sur les foyers français. En effet, pour la deuxième année consécutive, le gouvernement propose que le taux de la redevance audiovisuelle soit fixé à 116 € pour la France métropolitaine et à 74 € pour les départements d'outre-mer ;
- une stabilisation de la contribution du budget général de l'État au financement du service public de l'audiovisuel en 2006. En effet, le niveau attendu en 2006 des encaissements de redevance permet de maintenir la compensation par l'État des dégrèvements pour motifs sociaux au niveau de 2005 soit 440 M€ TTC ;
- une diminution des frais d'assiette, de recouvrement et de trésorerie imputés sur le compte de concours financiers (24 M€ en PLF 2006 contre 65 M€ en LFI 2005).

La réorganisation du service de la redevance :

Suite à sa réorganisation, le service de la redevance s'est recentré sur le contrôle du recouvrement de la taxe. Ainsi, les agents chargés de cette mission ont été intégrés au 1^{er} mars 2005 sur les mêmes fonctions au sein des trésoreries générales désormais en charge de cette mission.

Pour les 1000 agents des centres de la redevance dont l'activité cesse à la fin de l'année 2005, un plan d'accompagnement social, arrêté le 23 novembre 2004, a été mis en place. Ce plan prévoit notamment pour les agents la garantie de disposer d'un emploi au sein des services du Trésor public dans leur département et pour la majorité d'entre eux dans la même ville d'ici la fin de l'année 2005.

Ainsi, sur les 964 agents à reclasser, 465 agents ont obtenu une affectation dans un autre service du réseau du Trésor Public, 499 agents ont été affectés dans les nouvelles activités créées sur les sites des centres de la redevance.

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

Le produit des encaissements de redevance audiovisuelle nets des frais d'assiette et de recouvrement et des intérêts perçus au titre des avances s'élèvera à 2 280,54 M€ TTC et progressera de 78,72 M€ TTC par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2005 (soit +3,6 %).

Le nouveau mode de recouvrement permet d'accroître le paiement spontané de la redevance audiovisuelle et renforce les moyens de lutte contre la fraude. Ainsi, sans modification du taux de la redevance, les produits des encaissements progresseront de 1,7 % et s'élèveront à 2 304,54 M€ TTC en 2006.

Par ailleurs, des crédits budgétaires complémentaires sont prévus au titre de la compensation par l'Etat des dégrèvements pour motifs sociaux. Ils s'établissent à 440 M€ TTC en PLF 2006.

La loi du 1er août 2000 a posé le principe du remboursement intégral par le budget général de l'État des exonérations de redevance accordées pour motifs sociaux afin de compenser la baisse des recettes du service public de l'audiovisuel liée à la réduction de la durée de la publicité sur les chaînes publiques en 2000 et 2001.

Toutefois, comme en 2005, le rendement attendu de la réforme de la redevance audiovisuelle en 2006 rend possible une compensation partielle des dégrèvements. Dans le PLF 2006, les crédits budgétaires sont donc maintenus au niveau inscrit dans la LFI 2005 soit 440 M€.

Ces crédits budgétaires seront imputés sur le programme « remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat » de la mission « remboursements et dégrèvements » dont le responsable de programme est le directeur général des impôts du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

La subvention du ministère des affaires étrangères à RFI s'élève à 72,13 M€ HT

La contribution du ministère des affaires étrangères au financement de RFI reste stable par rapport à la LFI pour 2005 à 72,13 M€ HT. Les ressources publiques de RFI sont donc constituées à 44 % par la dotation de redevance audiovisuelle.

Enfin, à l'instar des exercices précédents, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée appliqué à la redevance pour droit d'usage des récepteurs de télévision s'élève à 2,10 %.

Au total, en 2006, les ressources publiques allouées au service public de l'audiovisuel s'élèvent à 2 736,71 M€ HT, et sont en hausse de 2,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2005. Elles représentent 76 % du financement du secteur public de l'audiovisuel, soit une proportion stable par rapport à 2005.

Les ressources propres

Les ressources propres des organismes représenteront moins d'un quart du budget du service audiovisuel public (24 % pour 2006). Les objectifs de ressources propres des organismes sont fixés à 858,31 M€ HT dans le projet de loi de finances pour 2006 soit une croissance de 3,9 % par rapport à la LFI pour 2005. Ces prévisions ont été effectuées à un niveau réaliste : elles sont fondées sur l'anticipation d'une croissance mesurée du marché de la publicité télévisée et tiennent compte des spécificités des chaînes publiques.

Dès lors, l'ensemble des ressources du service public de l'audiovisuel pour 2006 s'élève à 3 595,02 M€ hors taxes, en progression de 3,1 % par rapport à la LFI pour 2005.

Tableau récapitulatif des ressources du service public de l'audiovisuel

en M€	LFI 2005	PLF 2006	Ecart	Evolution
Encaissements de redevance TTC	2266,82	2304,54	37,72	1,7 %
Frais d'assiette et de recouvrement et montant des intérêts sur les avances	-65,00	-24,00	41,00	-63,9 %
Encaissements nets du coût du service TTC	2201,82	2280,54	78,72	3,6 %
Crédits budgétaires affectés au titre du remboursement des dégrèvements TTC	440,00	440,00	0,00	
Total TTC disponible	2641,82	2720,54	78,72	3,0 %
Total HT disponible sur le compte de concours financiers "avances aux organismes de l'audiovisuel public"	2587,48	2664,58	77,10	3,0 %
Subvention du MAE versée à RFI HT	72,13	72,13	0,00	
Total TTC des ressources publiques	2715,46	2794,18	78,72	2,9 %
Total HT des ressources publiques	2659,61	2736,71	77,10	2,9 %
Ressources propres du secteur audiovisuel public HT	826,45	858,31	31,86	3,9 %
Budget total du secteur audiovisuel public HT	3486,06	3595,02	108,96	3,1 %

Les dépenses en 2006

Affirmer l'identité du service public : renforcer la diversité et la qualité des programmes.

La somme des charges inscrites aux budgets prévisionnels des organismes du secteur en projet de loi de finances pour 2006 s'élève à 3 595,02 M€, en augmentation de 3,1 % par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2005.

Les moyens nouveaux, 108,96 M€ par rapport à la LFI 2005, seront principalement affectés aux budgets de programmes des entreprises et aux dépenses de modernisation.

La progression de 3 % par rapport à la LFI 2005 de la dotation publique de France Télévisions et ARTE France permettra de renforcer l'attractivité des grilles de programmes de la télévision publique.

Renforcer l'attractivité et la spécificité des chaînes publiques.

Les moyens supplémentaires de France Télévisions, résultant de l'augmentation de 3 % de la dotation publique du groupe par rapport à la LFI pour 2005 et des économies réalisées, seront consacrés à l'amélioration des programmes. Ainsi, la ressource publique supplémentaire allouée à France Télévisions en PLF 2006, soit 52,6 M€ HT par rapport à la LFI 2005, sera employée à la mise en valeur des grilles de programmes. Les priorités sont, d'une part, de consolider les missions de service public de France 2 et France 3 et, d'autre part, de renforcer l'attractivité des chaînes en développement sur la télévision numérique terrestre (TNT), France 4 et France 5 dans la perspective d'un élargissement du taux de couverture de la TNT à 85 % de la population début 2007.

Le groupe renforcera la diversité des programmes proposés par ses chaînes, notamment en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles. Il poursuivra une politique ambitieuse en matière de fiction en soutenant la création d'œuvres françaises originales. Il augmentera son effort en faveur de la production de documentaires dans le cadre d'un accord pluriannuel sur le meilleur financement unitaire des documentaires signé avec l'Union Syndicale de la Production Audiovisuelle (USPA) et le Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI) le 2 novembre 2004. Cet accord prévoit un effort supplémentaire de 10 M€ sur trois ans et vise expressément à l'amélioration des conditions d'emploi et de respect du code du travail. Un accord a également été signé avec le Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA) en avril 2005.

RFO consolidera son identité et ses missions de service public grâce à une intégration réussie au sein de France Télévisions. Après une année 2005 qui a permis à RFO de mettre en œuvre le processus opérationnel d'intégration au sein du groupe France Télévisions, l'enjeu majeur pour 2006 sera d'affirmer son identité de diffuseur public de proximité. Pour cela, RFO renforcera notamment la production locale outre-mer.

Enfin, le groupe France Télévisions participera pleinement au développement des nouvelles technologies, en particulier l'introduction de la Haute Définition sur la TNT.

ARTE France, qui bénéficiera d'une augmentation de 3,1 % de sa dotation publique par rapport à la LFI pour 2005, s'attachera à consolider sa grille de programmes. Elle maintiendra son effort en faveur de la création d'œuvres audiovisuelles innovantes, dans un contexte d'élargissement de la diffusion de ses programmes (désormais également présentés entre 12h et 19h sur la TNT).

En conformité avec leur mission de service public, France Télévisions et ARTE France s'attacheront à favoriser l'emploi des professionnels de l'audiovisuel. Ceci impliquera de poursuivre et d'amplifier le mouvement de relocalisation des tournages en France et d'améliorer les conditions d'emploi des intermittents du spectacle.

L'ensemble de ces objectifs a vocation à être formalisé par des contrats d'objectifs et de moyens (COM). L'arrivée du nouveau président de France Télévisions, M. Patrick de Carolis, coïncide avec l'ouverture des négociations en vue de la signature du deuxième COM de France Télévisions en 2006. Il mettra notamment l'accent sur la spécificité et l'attractivité des programmes du service public, l'adaptation des programmes aux personnes sourdes et malentendantes, la poursuite du processus d'intégration de RFO et les développements liés aux nouvelles technologies, notamment la diffusion en haute définition.

L'adaptation des programmes aux personnes sourdes et malentendantes.

L'accès de tous aux programmes proposés par les chaînes publiques constitue un objectif prioritaire du Gouvernement. Il s'inscrit dans la ligne définie par le Président de la République qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe général d'adaptation de la totalité des programmes télévisés dans un délai

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

maximum de cinq ans suivant la publication de la loi. Dans ce cadre, France Télévisions et ARTE France ont engagé un plan progressif de sous-titrage des programmes. Ce plan permettra de porter le volume des programmes adaptés à 50 % en 2006.

Radio France : promouvoir l'innovation et se rapprocher de tous les auditeurs.

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) de Radio France dont les axes de réflexion sont notamment les orientations stratégiques de Radio France en matière d'offre de programmes, la diffusion numérique et le financement du projet immobilier de mise en sécurité est en cours de négociation.

Dans l'attente de sa conclusion, Radio France poursuivra en 2006 ses projets de développement. Ainsi, la société bénéficie de moyens lui permettant de :

- développer la diversité et l'attractivité de ses programmes grâce à l'ouverture des antennes à de nouveaux talents et à une attention particulière portée aux attentes et aux nouveaux usages des auditeurs (avec le renforcement des études et sondages qui permettront de mieux cerner ces attentes et le développement des outils multimédias) ;
- poursuivre son plan de numérisation et le déploiement de stations locales dans le cadre du « Plan Bleu ».

Radio France voit ses ressources publiques pour 2006 progresser de 13,12 M€, soit de 2,72 % par rapport à la LFI pour 2005.

Conformément aux exigences de la Préfecture de police et après la mise en œuvre courant 2004 des premières mesures d'urgence demandées par celle-ci, Radio France a engagé dès 2005 un important chantier répondant aux problèmes de sécurité de l'ensemble de la Maison de la Radio. Les travaux de réhabilitation et de modernisation de la Maison de la Radio en vue du maintien de la société sur ce site débiteront donc dès 2006.

Au sein du produit de la redevance alloué à Radio France, 7,4 M€ seront affectés aux charges de fonctionnement liées à l'évacuation des parties centrales et au déménagement de France Inter. De surcroît, la dotation de redevance d'équipement affectée au financement des investissements liés aux travaux de sécurisation augmente de 0,5 M€ pour atteindre 5,8 M€ en 2006. Elle permet de financer l'intégralité des coûts d'investissement de 2006 associés à ce projet immobilier ambitieux.

La sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine audiovisuel par l'INA : un chantier d'ampleur inscrit dans le long terme

La poursuite de l'accélération du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) qui doit permettre de numériser à l'horizon 2015 l'intégralité des fonds audiovisuels en fonction de leur état de dégradation, est une des priorités du budget de l'audiovisuel public pour 2006.

Cet objectif prioritaire constitue l'ossature du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Institut qui détermine un phasage précis des moyens mis à la disposition de l'INA sur la période 2005-2009 en vue d'assurer la sauvegarde la plus complète des fonds audiovisuels et radiophoniques menacés.

La négociation du deuxième contrat d'objectifs et de moyens (COM) est arrivée à son terme et sa signature est prévue avant la fin de l'année 2005.

D'ores et déjà, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006, l'INA verra sa dotation progresser de 4,1 % par rapport à la LFI pour 2005, soit la plus forte progression des dotations des organismes du secteur audiovisuel public pour la deuxième année consécutive. Cette hausse de plus de 3 M€ HT de la ressource publique allouée à l'Institut sera affectée pour sa majeure partie à l'accélération du PSN et permettra d'engager les travaux en vue de la sauvegarde à grande échelle de son fonds patrimonial. Au total, l'INA consacra plus de 13 M€ HT au financement du PSN en 2006.

Radio France Internationale : consolider une place de média de référence

Dans l'attente de la signature du premier contrat d'objectifs et de moyens entre RFI et l'État, les moyens affectés à RFI en 2006 seront consacrés à la modernisation de la société afin de lui permettre de conserver sa place d'opérateur international de référence dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

La société poursuivra le processus de numérisation de sa production, engagé depuis 2003. Elle s'attachera également à développer ses sites Internet. Enfin, les négociations du contrat d'objectifs et de moyens (COM) seront pour RFI l'occasion de faire aboutir sa réflexion en ce qui concerne ses priorités géographiques, son audience et sa politique des langues.

PLF 2006

Secteur public de la communication audiovisuelle

Dans cette perspective, la redevance affectée à RFI en 2006 progresse de 4 % par rapport à la LFI pour 2005, pour s'établir à 55,86 M€. La subvention accordée par le ministère des affaires étrangères reste stable par rapport à 2005 à 72,13 M€.

États financiers prévisionnels pour 2006 – Tableaux récapitulatifs

Répartition en 2006 des crédits ouverts sur le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public »

Pour l'exercice 2006, la répartition entre les organismes du service public de la communication audiovisuelle, des recettes prévisionnelles de la redevance audiovisuelle, est établie comme suit :

(en millions d'euros)

Organismes	Fonctionnement (hors taxes)	Equipement (hors taxes)	Total (hors taxes)	Total (TTC)
Institut national de l'audiovisuel (INA)	72,90	2,85	75,75	77,34
France Télévisions	1833,68		1 833,68	1872,19
Arte France	119,20	85,00	204,20	208,49
Radio France	489,29	5,80	495,09	505,49
Radio France internationale (RFI)	55,86		55,86	57,03
Total	2 570,93	93,65	2 664,58	2 720,54

Outre le produit de la redevance audiovisuelle, un montant limité à 440 M€ TTC de dégrèvements pour motifs sociaux pris en charge par le budget général de l'État (programme « remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » de la mission « remboursements et dégrèvements ») est inscrit en recettes du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

Prévision des recettes et des dépenses de ARTE France et de Radio France Internationale

RESSOURCES

en M€ hors taxes Nature des recettes	ARTE France		RFI	
	Budget 2005	2006	Budget 2005	2006
Comptes spéciaux du trésor	199,98	204,20	53,71	55,86
Subvention du MAE	0,00	0,00	72,13	72,13
Publicité et parrainage	0,00	0,00	0,60	1,00
Autres*	3,90	3,35	3,54	3,66
TOTAL	203,88	207,55	129,98	132,65

*y compris un prélèvement sur fonds de roulement de 1,3 M€ pour ARTE France

CHARGES

Nature des charges	ARTE France		RFI	
	Budget 2005	2006	Budget 2005	2006
Rémunérations	17,43	18,39	62,17	66,92
<i>dont CDI et CDD</i>	<i>15,61</i>	<i>16,49</i>	<i>56,01</i>	<i>60,76</i>
<i>dont cachets et piges</i>	<i>1,82</i>	<i>1,90</i>	<i>6,16</i>	<i>6,16</i>
Diffusion	18,90	20,23	28,32	26,22
Impôts et taxes	11,70	12,18	4,60	4,70
Dotation aux amortissements	1,00	1,00	4,50	4,80
Programmes	90,94	91,09	13,82	9,31
Autres charges de gestion**	63,91	64,66	16,57	20,7
TOTAL	203,88	207,55	129,98	132,65

** dont 47,41 M€ de contribution au GEIE en 2005 et de 48,13 M€ en 2006 pour ARTE France

La référence 2005 est constituée par les budgets des organismes adoptés par leurs conseils d'administration. Le budget 2005 de ARTE-France intègre en ressources publiques 2 M€ HT par rapport au montant arrêté en loi de finances initiale (LFI). Ce montant correspond à la dotation complémentaire que le gouvernement s'est engagé à attribuer à cette société.

Prévision des recettes et des dépenses de l'Institut national de l'audiovisuel

en M€ hors taxes	Budget 2005	PLF 2006
Redevance	71,2	72,9
Recettes commerciales	35,5	37,8
Recettes diverses	1,0	0,6
Accroissement de la valeur des stocks de programmes	2,3	2,3
Produits d'exploitation	110,1	113,7

	Budget 2005	PLF 2006
Achats	4,0	5,0
Services extérieurs	14,9	15,2
Autres services extérieurs	7,3	7,6
Impôts et taxes	3,5	4,0
Charges de personnel dont:	63,8	65,6
Autres charges de gestion	1,2	1,3
Charges exceptionnelles	0,0	0,0
Dotations aux amortissements	12,2	12,6
Dotations aux provisions	3,3	2,3
Charges d'exploitation	110,2	113,6

Résultat d'exploitation prévisionnel	-0,1	0,1
---	-------------	------------

Produits financiers	0,3	0,3
Charges financières	0,2	0,4

Résultat net prévisionnel	0,0	0,0
----------------------------------	------------	------------

Affectation de la redevance audiovisuelle

Budget de fonctionnement	71,24	72,90
Accélération du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN)	1,50	2,85
Total ressources publiques	72,74	75,75

Prévision des recettes et des dépenses de Radio France

En M€ hors taxes	Budget 2005	PLF 2006
Chiffres d'affaires	535,63	548,33
- Redevance	479,70	489,29
- Publicité / parrainage	40,00	42,46
- Ventes et prestations de services	15,93	16,58
Autres produits d'exploitation (*)	15,86	16,77
Produits d'exploitation	551,49	565,09
Achats et variation de stocks	3,85	3,89
Autres achats et charges externes	163,17	162,57
Impôts et taxes	19,31	20,02
Charges de personnels	309,78	318,52
Autres charges de gestion courante	28,95	29,81
Dotations aux amort. & provisions	26,90	30,35
Charges d'exploitation	551,96	565,17
Résultat d'exploitation prévisionnel	-0,47	-0,07
Résultat net prévisionnel	0,17	0,00

(*) Détail des autres produits d'exploitation
- Production immobilisée
- Transferts de charges
- Autres reprises sur amort. & provisions
- Subventions virées au compte de résultat
- Autres produits de gestion courante

Affectation de la redevance

	Budget 2005	PLF 2006
Budget de fonctionnement	479,7	489,29
Travaux de mise en sécurité	2,27	5,80
TOTAL RESSOURCES PUBLIQUES	481,97	495,09

Le budget 2005 de Radio France devra intégrer en ressources publiques 3 M€ HT par rapport au montant arrêté en loi de finances initiale (LFI). Ce montant correspond à la dotation complémentaire que le gouvernement s'est engagé à attribuer à cette société.

France Télévisions : Prévisions des dépenses et des recettes pour France 2, France 3 France 4 France 5 et RFO

La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée prévoit que le rapport du Gouvernement « *fournit pour les sociétés France 2, France 3, France 5 et Réseau France Outre-mer des prévisions de recettes et de dépenses en précisant notamment le produit attendu des recettes propres de ces sociétés* ».

Depuis la constitution de France Télévisions par la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les ressources publiques sont en effet allouées au groupe France Télévisions, auquel a été intégré RFO par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004. Ainsi, aux termes du IV de l'article 53 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, « *le montant des ressources publiques allouées à la société France Télévisions est versé à cette société qui l'affecte intégralement, dans les conditions définies par le contrat d'objectifs et de moyens, aux sociétés France 2, France 3 et France 5 et Réseau France Outre-mer ainsi qu'aux filiales mentionnées au dernier alinéa du I de l'article 44 [de la loi du 30 septembre 1986]* », c'est-à-dire aux sociétés « *ayant pour objet d'éditer des services de télévision diffusés en mode numérique ne donnant pas lieu au paiement d'une rémunération de la part des usagers et répondant à des missions de service public définies à l'article 43-11 [de la loi du 30 septembre 1986] et par leurs cahiers des charges* ».

Conformément aux orientations définies dans son cahier des charges, la chaîne France 4 est diffusée sur la télévision numérique terrestre depuis mars 2005. C'est dans ce cadre que la nouvelle chaîne publique France 4 (ex-Festival) est financée par la redevance depuis 2005³.

Les données relatives aux prévisions de recettes et de dépenses pour les sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO sont communiquées à titre indicatif dans l'attente d'une adoption en conseil d'administration de France Télévisions du budget pour 2006.

³ France Télévisions dispose depuis 2004 de 89 % du capital de Festival (ARTE France ayant conservé une participation de 11 %). Cette chaîne, désormais filiale de France Télévisions et dotée à compter de 2005 de missions de service public, entre donc dans le périmètre du secteur public de l'audiovisuel.

Répartition prévisionnelle des budgets de France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO

	France 2		France 3		France 4		France 5		RFO	
	Budget* 2005	Pré cadrage 2006	Budget* 2005	Pré cadrage 2006	Budget* 2005	Pré cadrage 2006	Budget* 2005	Pré cadrage 2006	Budget* 2005	Pré cadrage 2006
Chiffre d'affaires <i>dont Publicité et parrainage</i> <i>dont Autre chiffre d'affaires</i>	1 079,6 427,3 28,9	1 097,2 436,6 29,5	1 140,5 273,3 65,3	1 159,5 279,3 64,7	15,1 2,0 0,7	21,1 3,3 0,1	181,8 33,7 3,6	188,6 35,4 3,7	233,5 15,4 4,1	240,1 15,8 4,3
Autres produits d'exploitation <i>dont Production immobilisée</i>	546,9 534,8	582,6 541,2	321,1 306,4	332,9 309,0	9,7 9,7	12,9 12,9	108,5 106,1	105,9 105,1	6,1 3,7	4,1 3,7
Total produits d'exploitation	1 626,5	1 679,8	1 461,6	1 492,4	24,8	34,1	290,3	294,5	239,6	244,2
Achats et variation de stocks (y compris programmes)	601,1	633,9	330,2	329,6	9,7	12,9	106,7	105,7	1,7	1,7
Services et consommations externes	169,7	178,1	226,8	232,3	5,3	6,2	35,4	37,1	66,2	64,5
Impôts et taxes	67,8	69,1	81,0	84,6	0,1	0,1	11,0	11,4	5,3	5,5
Charges de personnel	165,1	167,9	414,0	425,2	1,9	1,7	16,6	17,4	141,8	146,5
Amortiss & provisions (y compris programmes)	567,1	574,4	358,7	368,9	9,2	13,1	105,9	107,8	17,1	15,3
Autres charges de gestion courante	48,2	51,4	47,9	48,7	0,8	1,1	9,3	9,5	11,0	11,2
Total charges d'exploitation	1 619,0	1 674,8	1 458,6	1 489,3	27,0	35,0	284,9	288,9	243,1	244,7
Résultat d'exploitation prévisionnel	7,5	5,0	3,0	4,8	-2,2	-1,0	5,4	5,6	-3,5	-0,5
Résultat net prévisionnel	3,9	4,5	0,1	1,5	-2,1	-0,9	1,0	0,8	-1,8	0,7
Evolution prévisionnelle du coût de grille	763,4	775,0	745,3	755,1	10,7	14,0	102,9	105,8	150,7	154,4
en % par rapport à l'année précédente (1)		1,5%		1,3%		31%		2,8%		2,5%

* Les données pour budget 2005 correspondent à la reprise effectuée par France Télévisions présentée aux conseils d'administration des chaînes. Le budget 2005 de France Télévisions intègre en ressources publiques 15 M€ HT par rapport au montant arrêté en loi de finances initiale (LFI). Ce montant correspond à la dotation complémentaire que le gouvernement s'est engagé à attribuer au groupe.

L'action audiovisuelle extérieure de la France

Remarque méthodologique

La mise en place, à partir du projet de loi de finances pour 2006, de la LOLF et de la nouvelle nomenclature budgétaire qui en découle ont conduit le Gouvernement à reconsidérer les contours de l'action audiovisuelle extérieure. A cette occasion, l'essentiel des dotations figure aujourd'hui au sein du programme rayonnement culturel et scientifique de la mission action extérieure de l'Etat. Cependant, certaines actions de coopération audiovisuelle contribuent à l'aide publique au développement et seront à ce titre désormais rattachées au programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission interministérielle « aide publique au développement ». Il s'agit des dotations versées par le ministère des affaires étrangères à Canal France International, opérateur désormais entièrement dédié à la coopération audiovisuelle avec les médias du Sud, ainsi que des crédits destinés à soutenir la radio marocaine Médi 1 et la future télévision marocaine Médi 1 Sat.

Le rapport du Gouvernement sur l'action audiovisuelle extérieure de la France ne portera donc désormais que sur les actions et les outils relevant au sens strict du rayonnement de la France, de ses idées, de sa culture et de sa langue, à travers les trois médias audiovisuels de masse que sont la radio, la télévision et l'internet, inscrits sur les programmes « Rayonnement culturel et scientifique » et « Chaîne française d'information internationale ».

Situation générale

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le Président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information.

Un projet de Chaîne française d'information internationale (CFII) fait actuellement l'objet d'un examen par les services de l'État. Dans le projet de loi de finances pour 2006, 65 M€ ont été prévus sur le programme « Chaîne française d'information internationale » de la mission « Médias » pour financer un éventuel lancement de ce projet.

Le Gouvernement reste en effet plus que jamais conscient de la nécessité pour la France de disposer de médias audiovisuels performants capables d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de notre pays et les messages qu'il souhaite mettre en avant. Il mesure également cependant, alors que l'offre concurrente d'information internationale s'est développée de façon exponentielle depuis quelques années, aussi bien à travers la télévision que, de plus en plus, à travers l'internet, qu'un nouveau média français, quel qu'il soit, devra être particulièrement bien armé pour avoir un impact significatif sur les publics étrangers.

C'est fort de cette exigence et dans un souci de rationalisation et de mise en cohérence de l'ensemble des moyens de l'audiovisuel extérieur, que le Gouvernement poursuit aujourd'hui sa réflexion.

La politique audiovisuelle extérieure du Gouvernement doit s'adapter en permanence aux évolutions qui ont fait de la quasi-totalité du monde un « village global » dans lequel la circulation transfrontière des images et des sons, de l'information et des idées est devenue une banalité.

En théorie du moins, car s'il est relativement facile, et de moins en moins coûteux, d'émettre, il est de plus en plus difficile d'être audible ou visible, tant l'offre médiatique et culturelle est devenue riche, et tant la concurrence pour accéder effectivement aux publics s'est exacerbée. Dans ces conditions, bien que les coûts techniques aient connu avec la généralisation du numérique une baisse spectaculaire, les coûts d'accès au marché, qu'il s'agisse de produire des contenus suffisamment attractifs pour faire la différence, de les adapter linguistiquement à chaque marché, de les faire connaître aux publics visés, ou d'assurer leur distribution et leur marketing, sont aujourd'hui très élevés.

A tel point que la rentabilité pour les opérateurs privés est rarement au rendez-vous, ce qui a conduit la totalité des entreprises françaises du secteur, après l'échec de Canal+ qui avait tenté pendant une dizaine d'années une démarche ambitieuse à l'international, à une prudence extrême sur les marchés internationaux.

De fait, force est de constater que, pour l'essentiel, la présence audiovisuelle française à l'international semble devoir reposer durablement sur les initiatives et les moyens de la puissance publique. Dans un contexte de finances publiques fortement contraintes et dans la perspective de développement du projet de la Chaîne française d'information internationale, le Gouvernement doit plus qu'avant veiller à imposer aux opérateurs la poursuite d'un effort de rationalisation interne, à arbitrer entre des priorités géographiques, ce qui peut impliquer de renoncer aux formes de présence audiovisuelle les moins efficaces et à assurer une complémentarité entre les différents médias. Cet effort, déjà amorcé en 2005, devra être poursuivi, notamment dans la perspective de la création de la CFII.

Pour promouvoir le rayonnement de ses idées, de sa culture et de sa langue dans le monde, la France peut en effet aujourd'hui s'appuyer sur trois médias de masse audiovisuels, complémentaires par leurs modes de consommation : à la radio, présente dès les années 1930 avec le « Poste colonial », à la télévision satellitaire, apparue au début des années 1980, s'ajoute désormais l'internet qui, par ses caractéristiques techniques, économiques et sociologiques, est devenu en quelques années un média transfrontières encore plus efficace que les deux qui l'ont précédé.

Chacun des trois médias dispose d'atouts propres et permet de toucher des publics et des zones spécifiques.

- La radio, média relativement déclinant dans les pays développés et émergents (à l'exception des formats musicaux et distractifs ultra-locaux ciblés vers les jeunes urbains, ce qui justifie la poursuite de notre effort en faveur de la promotion du disque et des artistes produits en France), reste en revanche un vecteur puissant dans les pays en développement (Afrique subsaharienne notamment) et joue souvent un rôle de premier plan dans les pays en

situation de crise ou de post-crise. Il n'en reste pas moins que le modèle de la radio internationale, né de Radio Londres et de la guerre froide, et sur lequel repose encore en partie l'organisation de RFI (ondes courtes, diffusion par vacations horaires), ne correspond plus à l'état du monde ni aux attentes du public et doit être fondamentalement remis en question. La question de la pertinence d'une couverture mondiale pour notre radio extérieure devra à cette occasion, tôt ou tard être posée.

- La télévision est devenue le média dominant pour le grand public dans la plupart des pays et permet de proposer des contenus informatifs, culturels ou récréatifs dans des genres très variés, dont l'impact est renforcé par la puissance de l'image animée. La légitimité d'une chaîne française généraliste à vocation mondiale est donc incontestable. Il n'en reste pas moins que notre télévision extérieure se heurte, avec des moyens financiers limités, à des obstacles croissants, liés à la concurrence de centaines de chaînes satellitaires, au développement d'une offre locale attractive et diversifiée dans de nombreux pays, et à la difficulté et au coût des adaptations linguistiques. La présence de films et de programmes français en langue locale sur les écrans des chaînes étrangères reste de fait le moyen le plus efficace de toucher des audiences importantes, ce qui conduit le Gouvernement à maintenir le soutien qu'il accorde aux exportateurs.
- En touchant environ un milliard d'internautes fin 2005, l'internet est devenu un média de masse mondial qui n'est plus réservé aux pays très développés d'Amérique du nord et d'Europe. Toutes les études démontrent en effet que, parmi les élites économiques et intellectuelles – et de plus en plus parmi les classes moyennes - , l'utilisation de l'internet se banalise et se développe de façon exponentielle, et ceci y compris dans les pays émergents ou en développement. L'internet, qui permet à la fois une diffusion mondiale, un adressage personnalisé par l'émetteur, le cas échéant un paiement sécurisé par le récepteur, et donc un ciblage beaucoup plus sophistiqué de l'offre et de la demande, va devenir un atout considérable pour le marché de niches que constitue la culture française dans la plupart des pays. Alors que le coût par personne touchée est en outre bien moindre que dans les autres médias, l'enjeu deviendra avant tout de créer et d'entretenir une demande chez les publics étrangers.

A cet égard, il faut déplorer qu'une trop grande dispersion des efforts ait engendré un retard en France dans l'utilisation de l'internet comme média transnational et qu'il n'existe pas encore d'offre bien structurée pour faciliter l'accès des internautes étrangers aux contenus en ligne riches et variés que les opérateurs français exploitent d'ores et déjà et qui sont techniquement accessibles à partir du monde entier. En lançant à l'automne 2005 Idées de France.fr, un nouveau site portail multilingue spécialisé dans les débats d'idées et exclusivement tourné vers les internautes étrangers, le Gouvernement a souhaité apporter une première réponse et manifester sa volonté de tourner davantage l'audiovisuel extérieur vers les modes de consommation culturelle de demain.

Analyse détaillée

TV5 Monde

Après l'arrêt définitif des activités de diffusion de CFI en 2003, et en attendant la future Chaîne française d'information internationale, TV5 reste en 2005 l'unique chaîne de télévision financée et contrôlée majoritairement par la France présente à l'international.

Depuis la réforme qui a conduit en 2001 au regroupement de l'ensemble des signaux (hors Canada) sous la responsabilité du pôle parisien de la chaîne, la chaîne francophone a franchi un seuil en termes d'image et de crédibilité, mais aussi d'audience dans de nombreux pays. Sans jamais prétendre devenir la chaîne d'information continue qu'elle ne sera jamais, TV5 a su, quand l'actualité l'imposait, offrir à son public une programmation renforcée en la matière grâce à la mobilisation des moyens de l'ensemble de ses chaînes nationales partenaires, qui a été particulièrement appréciée.

TV5, reçoit 24h/24 par quelque 160 millions de foyers dans le monde, est en 2005 le 2^{ème} réseau mondial de télévision, après la chaîne musicale MTV mais devant CNN International. Ses 8 signaux (France-Belgique-Suisse, Europe, Afrique, Asie, Orient, Etats-Unis, Amérique latine et Québec-Canada, ce dernier géré à Montréal), sont diffusés à travers 59 transpondeurs satellitaires, dont 36 bouquets numériques et plus de 6000 réseaux câblés et MMDS. En termes d'audience, les études menées créditent la chaîne d'une audience cumulée hebdomadaire de 73 millions de téléspectateurs, majoritairement en Europe, en Afrique et au Maghreb.

L'année 2005 a été pour TV5 une année de transition à la suite du décès de Serge Adda. Depuis sa désignation en avril 2005, le nouveau Président Jean-Jacques Aillagon, qui a marqué son attachement à l'identité francophone de TV5, notamment en choisissant une professionnelle québécoise confirmée comme directrice des programmes, s'est attaché à élaborer avec les équipes de la chaîne et en concertation avec ses actionnaires un plan stratégique pour la période 2006-2009 qui a été présenté à la conférence des ministres le 19 septembre 2005 à Bruxelles.

Ce plan ambitieux (+14 M€ en base annuelle sur trois ans) est orienté autour de trois axes : consolidation du réseau mondial de distribution de la chaîne notamment via les nouvelles technologies, meilleure adaptation des programmes aux différentes zones de diffusion grâce à l'augmentation du sous-titrage, renforcement de l'identité et de l'attractivité de la chaîne grâce à l'amélioration de sa programmation. Néanmoins, sans préjuger de la position finale des autres gouvernements bailleurs de fonds de la chaîne, le contexte budgétaire contraindra vraisemblablement la chaîne francophone, au moins en 2006, à arbitrer entre différentes priorités parmi les mesures envisagées.

En effet, après l'effort très important réalisé en sa faveur à partir de 1999, TV5 a vu depuis 2003 ses moyens reconduits. La chaîne a malgré tout poursuivi son développement en tirant parti des économies importantes permises par le passage de la diffusion analogique à la diffusion numérique. Cette phase de redéploiement est aujourd'hui achevée et TV5 n'a désormais guère de marges financières. En 2005 notamment, la dotation effective de l'Etat en faveur de TV5 s'est située au niveau de 2004. Elle sera à nouveau reconduite en valeur en 2006, à hauteur de 62,72 M€ pour le MAE et de 3,99 M€ pour France Télévisions.

Avec une participation qui représente plus de 84% des contributions des gouvernements partenaires, la France finance actuellement plus de 77 % du budget de TV5, sa contribution totale au budget 2005 (90,2 M€ au total) étant de 69,6 M€, l'apport des gouvernements suisse, belge, et canado-québécois s'élevant à 13 M€ et les ressources propres à 7,5 M€. Le Gouvernement a attiré à plusieurs reprises l'attention de ses partenaires francophones sur ce déséquilibre croissant, consacré à l'effort unilatéral de la France entre 1999 et 2002, et a demandé, jusqu'ici sans effet, qu'ils contribuent davantage au financement de l'opérateur culturel commun qu'est TV5. Ce déséquilibre a été à nouveau souligné à Bruxelles par la ministre chargée de la coopération, du développement et de la francophonie, et certains de nos partenaires ont indiqué qu'ils s'efforceraient d'infléchir cette tendance.

Par ailleurs, les gouvernements partenaires ont demandé à TV5 de rechercher d'autres sources de financement. Malheureusement, les perspectives d'augmentation des ressources propres de la chaîne, recettes publicitaires essentiellement, qui lui permettraient d'autofinancer partiellement le plan s'avèrent, comme pour la plupart des télévisions transnationales, relativement limitées.

Malgré ce contexte, le bilan de TV5 au cours de l'année écoulée reste cependant largement positif. Sa distribution a progressé aux Etats-Unis, en Amérique latine, en Asie et en Afrique du Sud et ses positions ont été préservées en Europe, marché particulièrement encombré et concurrentiel. Mais le sous-titrage des programmes, moyen d'attirer l'audience non francophone et de faciliter la reprise de la chaîne par les distributeurs locaux, bien que renforcé partiellement, demeure insuffisant en terme de nombre de langues étrangères (neuf actuellement) et de volume (12 % de la programmation en moyenne). Pour TV5 désormais, il s'agit là du principal enjeu, qui est la clé pour conquérir un public significatif au delà des cercles francophone et justifier le maintien en bonne place de la chaîne sur des réseaux saturés. Cette objectif a un coût (10 M€ pour un sous-titrage exhaustif en plusieurs langues, 2 M€ pour un effort substantiel minimal), pour lequel TV5 devra trouver des financements nouveaux.

Au plan des programmes, la diversité des cultures francophones, encore renforcée en ce qui concerne les pays du Sud, et la réactivité de la rédaction, capable de se démultiplier à travers ses chaînes partenaires à l'occasion d'événements internationaux majeurs, restent les points forts de TV5. La diffusion quotidienne d'un journal dédié à l'Afrique (fabriqué par RFO) désormais présent sur l'ensemble des signaux et la multiplication des émissions consacrées aux questions internationales ont été particulièrement appréciées depuis un an.

Le moment venu, TV5 pourra ainsi contribuer utilement à la future Chaîne française d'information internationale en lui apportant l'expérience accumulée par la chaîne francophone depuis plus de 20 ans en matière de programmation sur 24 fuseaux horaires et de distribution sur les réseaux et les bouquets du monde entier.

Radio France Internationale

Avec une dotation de plus de 132 M€ (y compris RMC-Moyen orient) en 2006, RFI reste l'opérateur audiovisuel extérieur français le mieux pourvu, tout en étant loin de disposer de moyens équivalents à ceux de ses principaux concurrents.

De ce fait, son impact dans le monde ne peut être que très contrasté. La réussite reconnue du programme en français, sans doute obtenue au prix d'un investissement insuffisant en faveur des autres langues, ne suffit pas à imposer RFI dans les zones non francophones. A cet égard, le Gouvernement a depuis plusieurs années invité RFI à repenser sa politique en matière de production et de diffusion en langues étrangères. Une réflexion en ce sens a été entreprise à l'automne 2004 par la nouvelle direction de l'entreprise, qui a réalisé, en complément du rapport remis par l'IGF début 2004, une analyse interne très précise de la vingtaine de rédactions en langue étrangère. Cette étude témoigne malheureusement du caractère obsolète de nombre d'entre elles, de leur manque d'audience et met en évidence pour certaines l'impossibilité d'obtenir un impact minimal en terme d'audience pour un coût supportable par l'entreprise. Pour la plupart, la production n'atteint pas des volumes suffisants pour permettre une programmation efficace et, de plus, n'est parfois plus adaptée aux attentes des publics étrangers, faute d'un renouvellement suffisant des équipes rédactionnelles.

D'une façon générale, RFI concentre déjà ses efforts sur ses points forts, l'Afrique et le monde arabo-musulman, qui sont les premières priorités que lui a assignées le Gouvernement, et dans une moindre mesure sur l'Europe orientale et la Chine où ses positions et sa notoriété sont nettement plus fragiles. Mais son impact est totalement marginal dans nombre de régions du monde faute de moyens de diffusion efficaces et de programmes adaptés, à tel point qu'on doit aujourd'hui se demander s'il reste utile de continuer d'émettre des fragments de programmes (une heure par jour, et parfois une heure par semaine...) vers des zones où notre radio internationale est à l'évidence totalement inaudible.

RFI reste le média de référence absolue en Afrique subsaharienne francophone. Plus largement, sa notoriété et la qualité, sans équivalent, de sa rédaction Afrique devraient lui permettre de consolider cette position sur l'ensemble du continent africain (hors Afrique du nord), où la radio reste le média le plus populaire, à condition de renforcer sa production d'émissions en anglais et portugais et de proposer des émissions dans les grandes langues vernaculaires

comme le swahili ou l'haoussa qui font défaut dans une zone où RFI entend toucher des publics bien au-delà des élites urbaines francophones ou anglophones.

Cette place de premier plan confère à RFI une responsabilité particulière, pleinement assumée à travers une ligne éditoriale équilibrée qui contribue à consolider l'influence de la France et à favoriser un renforcement de l'état de droit partout où c'est nécessaire. En 2005, RFI continue de renforcer ses positions en Afrique, particulièrement en FM (5 nouvelles stations : Matadi, Bukavu et Kisangani en RDC, Monbassa au Kenya et Gabu en Guinée Bissau), sans pour autant abandonner la diffusion en ondes courtes qui reste utile pour toucher les zones rurales et, périodiquement, pour contrer l'interdiction par certains régimes de ses relais terrestres en FM (Togo et Côte d'Ivoire en 2005, et Mauritanie et Djibouti précédemment).

Au proche et moyen Orient, RFI a la chance de pouvoir s'appuyer sur une chaîne en arabe reconnue, RMC-Moyen orient, dont l'audience et la notoriété se sont malheureusement dégradées face à la concurrence des nombreuses radios émettant en FM, ainsi qu'à celle des innombrables télévisions satellitaires qui diffusent dans la zone. En 2004, RMC Moyen-orient a pourtant amélioré ses positions, avec l'ouverture de deux nouveaux relais FM à Mossoul et Koweït City. Cependant, la FM, à l'évidence plus efficace que l'onde courte ou l'onde moyenne, n'est pas la panacée : plusieurs marchés essentiels (Egypte, Arabie Saoudite, Yemen...) y sont pour l'instant fermés et les licences à payer aux Etats ou aux opérateurs locaux qui les acceptent sont de plus en plus coûteuses (Emirats arabes unis).

Le Gouvernement a demandé à RFI d'accorder une priorité à la modernisation et au renforcement des programmes de RMC MO. La nouvelle direction a élaboré un plan de relance visant à améliorer le contenu de l'antenne (notamment la tranche info du matin), à réorganiser la rédaction, à promouvoir davantage la radio et à renforcer sa diffusion en recherchant des partenariats. Le financement de ce plan impliquera, en 2006, une augmentation de la subvention de RFI en faveur de sa filiale.

Les efforts réalisés depuis plusieurs années par RFI en Europe rencontrent pour leur part des résultats décevants. Dans ces pays à la francophonie déclinante et dont les marchés radiophoniques sont devenus très concurrentiels, il est difficile à une radio internationale, dont les équipes rédactionnelles restent, pour l'Europe de l'est, marquées par la guerre froide, de s'adapter à la demande des publics locaux. Même quand RFI dispose d'une équipe locale comme à Lisbonne, les résultats restent très médiocres (0,1% d'audience). D'une façon plus générale, la pertinence du concept de radio transnationale dans les pays développés et démocratiques devient d'ailleurs de moins en moins évidente.

Enfin, dans la plupart des autres régions du monde, Asie, Amérique, Océanie, RFI n'a pas la capacité, notamment du fait d'un volume insuffisant de programmes en langues étrangères, d'atteindre des niveaux d'audience réellement significatifs. Les moyens non négligeables qu'elle y consacre pourtant seraient probablement mieux utilisés à renforcer ses positions dans les zones où le potentiel de RFI est réel. En contrepartie, un renforcement des langues étrangères sur le site internet RFI.fr ouvrirait l'accès à de nombreux publics de décideurs, dans des zones comme l'Asie ou l'Amérique du nord. Dans ces zones notamment, ainsi qu'en Europe, les sites internet du groupe RFI sont donc amenés à jouer un rôle croissant pour répondre à la forte demande (+ 26% en variation des visites de 2003 à 2004) et soutenir la concurrence des grands médias internationaux. C'est un défi important que doit relever RFI car l'internet sera de plus en plus une alternative à l'onde courte, dans les pays où l'information est bridée, aussi bien que dans ceux où il est devenu trop coûteux d'émettre par la voie des ondes.

De plus en plus, RFI est également pour la France un outil de coopération au service de la diversité culturelle et du pluralisme des médias. Dans les pays du Sud, la diffusion de RFI contribue à la diversité de l'information et à l'implantation d'un état de droit, mais doit être accompagnée d'actions (conseil, formation, échanges et coproduction de programmes) en faveur des radios locales visant à affermir leurs positions et encourager l'ouverture des paysages radiophoniques. En 2004-2005, RFI a ainsi poursuivi ses actions en faveur de la radio publique afghane et des personnels techniques francophones de la radio publique libanaise, elle a apporté un appui aux radios communautaires de la République démocratique du Congo et soutenu la diffusion de la radio nationale centrafricaine ; elle a participé à la mise en place de nouveaux émetteurs à Banda Aceh en Indonésie, dans le cadre du programme d'aide à la reconstruction post-tsunami.

L'entreprise doit désormais affronter une importante phase de réorganisation, avec des moyens relativement contraints. Ainsi, pour 2006, il est prévu une reconduction à l'identique de la subvention de RFI (à hauteur donc de 72,13 M€). La dotation en redevance sera pour sa part de 55,86 M€, en augmentation de 4 %. La société bénéficiera donc au total d'une progression de 1,7 % de ses moyens, qui lui permettra à peine de faire face aux augmentations conventionnelles de sa masse salariale.

Il est essentiel que RFI utilise, à l'intérieur de la dotation qui lui est dévolue, les marges de productivité mises en évidence par le récent rapport de l'Inspection générale des Finances, et entreprenne de véritables redéploiements de moyens, qui n'ont jusqu'ici porté pour l'essentiel que sur la partie modulable des contrats onde courte. Pour accompagner et encadrer la démarche de RFI, le Gouvernement a demandé à la nouvelle équipe de direction de réfléchir à l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens, s'appuyant, notamment, sur les analyses du rapport de l'IGF. Des discussions ont été engagées entre l'entreprise et les administrations de tutelle. Ce travail implique également des négociations internes à l'entreprise que la direction doit désormais mener à leur terme. La négociation du contrat s'inscrit donc dans un calendrier plus long que celui qui était initialement envisagé, et devrait aller au-delà de 2005. Plusieurs chantiers, outre celui des langues étrangères, ont d'ores et déjà été explorés :

Le premier facteur d'économie identifié serait de réduire beaucoup plus drastiquement le coût de la diffusion en ondes courtes, actuellement de 22,3 M€ par an, et dont RFI estime que s'il pouvait être ramené au prix du marché et correspondre au volume d'émissions dont elle a effectivement besoin, il devrait être de 7 M€ par an. Mais la

renégociation des contrats très déséquilibrés signés avec TDF, qui représentent près de 70 % des coûts de diffusion de RFI, a jusqu'ici paru impossible dans la mesure où TDF s'appuie sur des contrats de très longue durée, signés à une époque de monopole où l'onde courte apparaissait comme le seul mode de rayonnement d'une radio internationale. Cependant, avec l'accord des tutelles, une étude juridique et financière a été entreprise en 2005, qui a permis de démontrer qu'une économie de 65 M€ sur 9 ans pourrait être réalisée, à volume inchangé, en dénonçant ces contrats et en faisant appel à des prestataires concurrents. A minima, RFI devra rechercher une renégociation des termes de son contrat avec TDF, qui permettra de dégager des marges de manœuvres financières pour sa gestion.

Un effort de réorganisation interne devrait également permettre de réaliser des économies significatives. A cet égard, les retards accumulés sur le chantier de la numérisation de la production, bien avancé au plan technique mais qui reste inabouti faute de certains accords sociaux, pénalisent l'entreprise depuis plusieurs années. Le Gouvernement a donc demandé à RFI de le faire aboutir rapidement et d'en tirer toutes les conséquences en termes d'effectifs.

Idées de France.fr

Dès 2003, le Gouvernement a engagé une réflexion sur le rôle que pourrait jouer à l'avenir l'internet pour atteindre plus efficacement les cibles étrangères que nous visons prioritairement. En effet, en matière de circulation des idées et de débats intellectuels, il était alors déjà évident que l'internet deviendrait rapidement le vecteur le plus efficace pour toucher les élites francophones et francophiles, publics qui, à court terme, seraient professionnellement autant exposés au web qu'à la télévision. L'exemple de la BBC, analysé par une étude commanditée par le MAE, montrait en outre qu'un contenu d'information et de débats riche permettait d'atteindre un public dont la taille commençait à se rapprocher de celui des autres médias transnationaux : 37 millions d'utilisateurs en 2001, en croissance annuelle de 40 %.

A l'évidence, sans sous-estimer l'atout que représente la langue anglaise pour l'opérateur britannique, les différents sites internet créés par ses homologues publics français, nationaux ou extérieurs, sont très loin d'avoir le même rayonnement international que le site de la BBC, qui a très tôt investi des moyens considérables dans ce nouveau média. Dispersés, souvent redondants, monolingues et tournés presque essentiellement vers le public français (à l'exception naturellement de ceux de RFI et TV5, qui n'y consacrent qu'une part très limitée de leur budget, respectivement 2,1 M€ et 1,2 M€ par an), ils ne constituent pas une réponse à la hauteur des attentes des internautes étrangers.

Après réalisation, en liaison avec CFI, d'une étude de marché (les attentes de 400 internautes étrangers vivant dans 79 pays différents), d'une étude de faisabilité technique et financière et d'une maquette de démonstration, le Gouvernement, à l'initiative du MAE, a décidé fin 2004 de donner une première impulsion à notre présence internationale sur l'internet, en mettant en œuvre Idées de France.fr, un portail internet multilingue, disponible gratuitement 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et destiné à développer l'influence des idées françaises sur la scène internationale.

L'opérateur du site sera une filiale à 100 % de Canal France International, créée à cette fin exclusive et dénommée également Idées de France.fr. Une équipe d'une quinzaine de personnes a été réunie à partir de l'été 2005, le site étant, après une période de tests de 2 mois, ouvert au public à partir du 10 octobre en français et en anglais, l'allemand étant proposé dès le 1^{er} trimestre 2006. L'arabe, l'espagnol et le mandarin seront également disponibles ultérieurement.

L'axe éditorial d'Idées de France.fr sera de proposer aux internautes du monde entier une mise en perspective des grandes questions d'actualité internationale fondée sur des analyses et opinions de personnalités françaises, francophones ou francophiles, des éléments de référence issus des fonds des éditeurs et institutions françaises, des articles, sujets ou entretiens écrits, radiophoniques ou télévisuels, mis en ligne par les sociétés du secteur public en rapport avec les sujets traités, ainsi que des forums et des débats. Un comité d'orientation éditoriale, composé de représentants du MAE et de personnalités qualifiées se prononcera sur les grandes orientations du site et veillera à la diversité des opinions présentées.

Le budget de fonctionnement annuel a été établi à 2,5 M€. Sur la base d'une montée en charge progressive du projet, un budget de 1,5 M€ a été prévu en 2005, intégralement financé par le MAE par redéploiement.

DOTATIONS PUBLIQUES AUX OPERATEURS DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR¹

(en millions d'€)

<i>BENEFICIAIRES</i>	2003	2004	2005 PLF	2005 exécution	2006 PLF
RFI	122,90	124,76	125,84	125,72	127,99
RMC-Moyen-Orient	4,27	4,27	4,27	4,27	4,27
TV5 ²	65,10	66,09	66,71	65,60	66,71
CFII ³	-	-	30,00	-	65,00
Idées de France.fr	-	-	-	1,50	2,50
France Télévisions	0,75	1,72	1,14	0,10	-
Transport satellitaire ⁴	4,34	3,18	0,60	0,60	0,60
Euronews ⁵	2,59	2,69 ⁶	2,59	2,50	2,35
Soutiens à l'exportation	3,93	4,07	4,07	4,07	4,07
Total	203,88	206,78	235,22	204,36	273,49

¹ dans le cadre de la LOLF, les dotations à CFI, Médi 1 et Médi 1 Sat ont été intégrées au Programme 209 Solidarité. CFI, Médi 1 et Médi 1 Sat ne sont plus désormais assimilables à des opérateurs audiovisuels extérieurs

² dont 3,99 M€ versés par France 2 et France 3

³ 30 M€ ont été inscrits en loi de finances rectificative pour 2004 pour ce projet. Ces crédits ont fait l'objet d'un report sur l'année 2005.

⁴ transport satellitaire analogique d'Arte et de France 5 pour la couverture de l'Europe jusque fin 2004, puis d'Arte seule en numérique

⁵ versés par les actionnaires France 2 et France 3

⁶ dont subvention exceptionnelle du MAE 0,10 M€